

LIVRET DE

L'ÉTUDIANT

ENSAPLV

2013

2014

## ACCUEIL

L'accueil principal de l'école est situé au 144, avenue de Flandre – 75019 Paris, à gauche de l'entrée. L'école est ouverte du lundi au vendredi de 9h à 22h et le samedi de 9h à 19h.

Les missions de l'accueil sont les suivantes:

- accueillir, informer et orienter;
- distribution des clés et du matériel pédagogique;
- distribution des plaquettes des programmes pédagogiques de tous les cycles et formations ;
- mise à disposition des emplois du temps des cours et des enseignants.

On y trouve :

- un distributeur de cartes rechargeables de photocopies ;
- deux photocopieurs à carte ;
- les casiers de l'ensemble des enseignants ;
- les objets trouvés.

Équipe : **Patricia Bonhoure, André Bapin, Laurent Coutaudier, Hammar Djenhia, Francis Gorain, Guglielmo Mazzocchi, Laurent Sonneville, Sébastien Martins-Boyard.**

Tél. : 01 40 65 23 00

## ADRESSES

L'ENSAPLV possède des locaux sur trois sites différents.

- Administration, services généraux et techniques, salles de cours : 144 avenue de Flandre - 75019 Paris

Tél. : 01 44 65 23 00 - Fax : 01 44 65 23 01

- 4 – Atelier numérique : 11 rue de Cambrai - 75019 Paris  
Bâtiment 33  
Tél. : 01 40 05 56 52 – blahiji@paris-lavillette.archi.fr
- 5 Laboratoires de recherche  
118/130, avenue Jean Jaurès - 75019 Paris  
www.paris-lavillette.archi.fr

## AERES

Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur chargée de l'évaluation et de l'habilitation des programmes des établissements d'enseignement supérieure dont les écoles d'architecture.

## AFFICHAGE

Toutes les informations relatives aux enseignements et aux enseignants (cours, déplacements, jurys...) sont affichées sur les panneaux extérieurs, face à l'accueil. Les informations concernant la vie étudiante se trouvent face à l'atelier de reprographie ou à la cafétéria. Les offres de stages et les avis de concours sont consultables dans le couloir de l'administration et sur le site internet de l'école, rubriques : Offres de stages et Vie étudiante concours. Les informations relatives à l'actualité architecturale (colloques, expositions, conférences) se situent sur le panneau face à l'accueil. NB : Les petites annonces sont affichées pendant un mois; il est recommandé de les dater. Le panneau est placé à côté du local de l'association La Villette étudiante située au rez-de-chaussée - Atrium.

## AIDES FINANCIÈRES

Les étudiants peuvent bénéficier de différentes aides personnalisées (voir ci-dessous).

## AIDE PERSONNALISÉE AU LOGEMENT – APL

Elle est calculée en fonction des ressources de l'étudiant, du nombre de personnes composant le foyer et du montant du loyer. Elle est versée directement au propriétaire qui la déduit du montant du loyer. Les étudiants français ou étrangers peuvent en bénéficier s'ils habitent un logement conventionné, c'est-à-dire un logement dont le propriétaire ou l'organisme a passé une convention avec l'État (HLM)

### Montant de l'APL pour les locataires de la zone 1 (Île-de-France)

www.caf.fr

Situation familiale	Montant
Personne seule.....	290,96 €
Couple.....	350,92 €
Personne seule ou couple avec une personne à charge.....	396,61 €
Par personne supplémentaire.....	57,53 €

## ALLOCATION LOGEMENT

Contact : Bureau de caisse des allocations familiales rattaché à votre domicile.  
www.caf.fr

### Allocation logement à caractère familial – ALF

Cette allocation est à caractère familial; elle concerne les étudiants ayant des enfants à charge.

### Allocation logement à caractère social – ALS

Elle est ouverte à toute personne ayant une charge de loyer. Elle est versée directement au locataire. Attention, si vous vivez en colocation, les noms de

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

W

X

Y

Z

6 tous les locataires doivent apparaître sur le bail afin de permettre à chacun de bénéficier de l'ALS. La demande d'allocation logement auprès de la caisse d'allocations familiales (CAF), ne peut être faite qu'une fois le bail signé.

L'ALS est l'aide la plus souvent accordée : elle concerne les logements non conventionnés (foyers, cités U mais aussi appartements, studios). Son montant varie en moyenne de 20 € à 200 € environ par mois. Mais il faut que votre habitation réponde à des normes minimales de superficie (9 m<sup>2</sup> au minimum si vous êtes seul, 16 m<sup>2</sup> pour un couple, 7 m<sup>2</sup> par occupant supplémentaire) et de confort (une arrivée d'eau potable, un moyen de chauffage, un évier et un WC).

Le montant de l'ALS dont le calcul peut être fait en ligne sur [www.caf.fr](http://www.caf.fr), varie selon les ressources, le lieu de résidence, selon qu'il s'agit d'une personne seule ou d'un couple, le montant du loyer ou de la mensualité du prêt, etc. Les montants de l'ALF sont revalorisés chaque 1er janvier, par décret et arrêté.

[www.caf.fr](http://www.caf.fr)

**Montant d'aide maximale (ALS ou APL)** versée pour un logement à un étudiant avec des ressources personnelles nulles en 2011

#### DANS LE SECTEUR LOCATIF

Zone 1 (Île-de-France)

Étudiants boursiers (plancher de ressources : 6 027 €)

Étudiants non boursiers (plancher de ressources : 7 457 €)

#### EN RÉSIDENCES UNIVERSITAIRES

Étudiants boursiers (plancher de ressources : 4 903 €)

Étudiants non boursiers (plancher de ressources : 5 823 €)

Consulter régulièrement [www.cnous.fr](http://www.cnous.fr)

## ALLOCATION D'ÉTUDES

Des allocations d'études peuvent être versées aux étudiants sous certaines conditions.

### ALLOCATION – FONDS D'AIDE À LA VIE ÉTUDIANTE – FAVE

Ce fonds provient de la cotisation obligatoire des étudiants dans tous les établissements d'enseignement supérieur publics. Il leur revient sous forme d'aide sociale individualisée (une partie du fonds est redistribuée par l'assistante sociale) ou sous forme d'aide à des activités collectives étudiantes. La demande de cette aide exceptionnelle doit être adressée par écrit au directeur de l'école. Contact : **Danielle Boulard** – Administration – 3<sup>e</sup> étage [danielle.boulard@paris-lavillette.archi.fr](mailto:danielle.boulard@paris-lavillette.archi.fr)  
Tél. : 01 44 65 23 26

### ANCIENS ÉLÈVES

voir **OBSERVATOIRE DES DÉBOUCHÉS**

### ARCHISCOPIE

Périodique édité par la Cité de l'architecture et du patrimoine sur les grands et petits rendez-vous de la culture architecturale. Neuf mensuels par an d'octobre à juin. Abonnement étudiants : 34 € – Archiscopie peut être consulté au centre de documentation de l'ENSAPLV.

### ASSISTANTE SOCIALE

L'assistante sociale peut vous venir en aide pour des difficultés d'ordre personnel, familial ou social. Elle instruit les demandes d'aides financières sur le Fonds de solidarité universitaire (FSU). Ce fonds permet d'attribuer des aides ponctuelles, sous forme de prêts sur bourse

ou de dons, aux étudiants se trouvant temporairement en difficulté financière. Les dossiers sont examinés par une commission paritaire sociale. Les dons et prêts sont attribués sur critères sociaux et universitaires déterminés en Conseil d'Administration du Crous.

Contact : **Mme Louise Fêtu**, sur rendez-vous à l'École nationale supérieure des Beaux-Arts  
14, rue Bonaparte – 75006 Paris  
Tél. : 01 47 03 50 50.

## ASSOCIATION DIDATTICA

Didattica est une association loi 1901 agréée jeunesse et éducation populaire et affiliée à la Ligue de l'enseignement. Elle rassemble des architectes, des artistes, des chercheurs, des enseignants (du primaire, secondaire et supérieur) et des étudiants de toutes disciplines qui travaillent à la croisée de l'architecture, de l'éducation et de la démocratie. Elle a pour objet statutaire d'« encourager le développement de la sensibilité à l'architecture et à l'aménagement et de contribuer à l'émergence du citoyen créatif et à la lutte contre les inégalités ». Son objectif est de « soutenir les acteurs de la vie scolaire, associative, politique et les habitants dans l'appropriation de leur environnement, dans le développement de connaissances et dans la participation à des projets ». Il s'agit, pour ses membres, de donner accès à la création, permettre l'apprentissage de savoirs et savoirs faire, l'émancipation individuelle, et favoriser ainsi une citoyenneté créative. La méthode de Didattica peut être résumée autour de deux orientations : la pédagogie du projet et le projet pédagogique.

Les cinq domaines d'activités de Didattica :

- montage de projets pédagogiques et coopératifs de création ;

- formation et recherche ;
- édition d'ouvrages et de DVD ;
- mise en réseau d'acteurs, mutualisation et lien social ;
- centre de ressources.

Le comité de didattica :

- Léa Longeot, directrice pédagogique et artistique de l'association didattica (Paris), architecte DPLG, master de philosophie,
- Élise Macaire, administratrice de l'association, architecte DPLG, chercheuse au LET - Laboratoire Espaces Travail (Ecole nationale supérieure d'architecture de Paris La Villette).
- Adeline Besson, présidente de l'association, artiste, professeure d'arts plastiques au collège Rosa Luxemburg (Aubervilliers), Master de l'École des Hautes Etudes en Sciences Sociales (Paris).
- Karine Durand, vice-présidente de l'association, architecte DPLG, master Maîtrise d'ouvrage urbaine, chargée de projets au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) de la Creuse.
- Bénédicte Mallier, secrétaire de didattica, Architecte DE, membre active de l'association de Mayenne Payaso Loco et de la fédération associative au sein du lieu 2-4.
- Jean-Baptiste Duez, trésorier de Didattica, docteur en anthropologie, militant auprès des Rroms (Saint-Ouen).

Contact : [didattica.asso@gmail.com](mailto:didattica.asso@gmail.com)  
[www.didattica-asso.com](http://www.didattica-asso.com)

## ASSOCIATION LA VILLETTE ÉTUDIANTE

Elle a pour vocation d'agrémenter la vie étudiante au travers de spectacles, conférences, expositions, de soirées, de voyages, d'une cafétéria, d'une coopérative et des sports. La villette étudiante permet un contact simple et direct entre l'administration et les étudiants.

10 Tout étudiant inscrit à l'ENSAPLV est d'office membre de la Villette Etudiante et peut donc s'investir et bénéficier des pôles de l'association. Afin de pouvoir mener ces divers projets, la villette étudiante est divisée en 5 pôles principaux.

#### L'Asso6

Elle organise le week-end d'intégration, les voyages, les soirées mais aussi des workshop, des projections. Ouverte aux étudiants, elle est le tremplin de projets étudiants (théâtre, fanfare, sites internet, ...) grâce à une capacité financière et administrative.

Situation : rez-de-chaussée près de l'atrium, ouvert à tous. Réunion ouvertes à tous les motivés les mercredis midi.

Présidente : Sophia Daoud

01 44 65 23 73

Asso6lavillette@gmail.com

www.lavilletteetudiante.fr

<https://www.facebook.com/asso6>

#### La K'Fet

Autogérée par les étudiants, la K'fet permet aux étudiants de venir prendre un café ou un thé, elle permet également aux étudiants de se restaurer le midi de plats cuisinés par les étudiants cafetiers. C'est donc tout un lieu de vie qui est ainsi engendré. Elle accueille des expositions et des artistes.

Horaires : 9h – 19h du lundi au vendredi

Président : Vincent Tissot

kfetlavillette@gmail.com

<http://www.lavilletteetudiante.fr/k-fet.php>

#### La Coco

Située dans la salle 100, elle permet aux étudiants de se ravitailler en matériel et fournitures nécessaires pour

des prix bas, mais surtout au sein même de l'école. Là encore, ce sont des étudiants bénévoles qui tiennent les permanences. Pour la rentrée, la coco vous propose un « pack rentrée » avec le matériel de base.

Horaires : 12h30-14h et 17h30-19h du lundi au vendredi

Présidente : Camille Lapray

[cooperative.etudiante.lavillette@gmail.com](mailto:cooperative.etudiante.lavillette@gmail.com)

#### L'association sportive

Vielle de deux ans l'association sportive propose la pratique de différents sports en coopération avec l'association étudiante de Belleville. Pour une adhésion à l'année d'environ 40 €(variable selon les années), vous pourrez pratiquer le foot, le badminton, la capoeira et d'autres sports. Des rencontres seront organisées durant l'année.

Elle propose cette année un voyage au ski, avec l'école de malaquais, au mois de février (renseignements sur le site internet).

Présidente : Emeline Dodard

Lavillettesportive@gmail.com

<http://lavillettesportive.wix.com/lassosport>

#### L'archi-voile

En relation avec le DPEA Architecture Navale, l'archi-voile s'entraîne durant l'année afin de participer à la course de l'EDHEC (course étudiante) au mois d'avril.

Président : Tristan Drouglazet

[tristan\\_drouglazet@yahoo.fr](mailto:tristan_drouglazet@yahoo.fr)

### ASSOCIATION PASSERELLE V

Passerelle V est une association loi 1901 à vocation pédagogique et économique œuvrant au sein de l'ENSAPLV depuis 2003.

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

W

X

Y

Z

Passerelle V est habilitée à administrer un système de « conventions d'études » professionnalisantes et rémunérées ; il ne s'agit pas de contrats de travail. Ces conventions permettent aux étudiants de l'ENSAPLV d'acquérir, tout au long de leurs études, une expérience professionnelle au-delà des stages et de mettre en pratique l'enseignement dispensé à l'école. Les domaines d'intervention des étudiants au sein des structures d'accueil sont les suivants : architecture, urbanisme, maquettisme, graphisme, informatique, scénographie, économie de la construction, relevé, paysage, design.

Au travers des conventions d'étude qu'elle édite, Passerelle V établit le lien administratif et financier entre l'étudiant et la structure d'accueil.

Elle permet non seulement aux étudiants d'acquérir une réelle expérience professionnelle dans leur domaine d'étude mais également de bénéficier d'une rémunération en rapport avec le travail exécuté.

Passerelle V s'adresse uniquement aux étudiants de l'ENSAPLV :

- aux étudiants ayant déjà une ou plusieurs expériences professionnelles en agence ;
- aux étudiants faisant leur stage obligatoire de 2e cycle et ayant négocié avec leur entreprise une compensation financière correspondant aux fourchettes de tarifs pratiqués par Passerelle V ;
- aux agences d'architecture ou autres structures d'accueil qui souhaitent continuer de travailler avec un étudiant après la fin de son stage en lui proposant une mission rémunérée ;
- aux agences ou autres qui souhaitent rétribuer de façon ponctuelle un étudiant parce qu'il a effectué une mission spécifique dans l'entreprise, selon ses compétences et les prix pratiqués par Passerelle V.

Les étudiants de l'ENSAPLV peuvent également passer par le biais des conventions d'études Passerelle V pour effectuer leur Mise en Situation Professionnelle (MSP) de formation HMONP ou de formation DSA.

Horaires de permanences : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h00 à 17h

Situation : rez-de-chaussée - face au local de la Villette étudiante.

Gestion administrative : Claire Gasse, Léopoldine Degas  
Bureau : Antoine Cathala, Président – Marianne Geenen, Secrétaire - Léo Lartigue, Trésorier  
Tél. : 01.44.65.23.32 - Port. : 06.60.99.79.64  
passerellev@yahoo.fr - www.passerellev.com

## ASSOCIATION PÉDAGOGIES ARCHITECTURES

Cette association a pour objectif le développement de la sensibilisation à l'architecture, à la ville et à l'environnement en milieu scolaire et en direction de la société ; en favorisant notamment les actions à caractère participatif. L'association développe des activités de formation de recherche, de pratiques opérationnelles, d'organisation de stages et d'encadrement de travaux d'étudiants notamment en partenariat avec les écoles d'architecture.

Contacts : **Marc Bourdier** et **Christophe Vallecillo**, enseignants de l'école.  
pedagogies-architectures@club-internet.fr

## ATELIER MAQUETTE

L'atelier maquette se propose de redonner à «la main» son rôle central dans tout apprentissage. Cette orientation lui confère une place essentielle au sein des services offerts aux étudiants par l'ENSAPLV selon

trois critères déterminants.

Un lieu : trois salles contiguës, soit environ 180m<sup>2</sup>, donnant la possibilité d'accueillir jusqu'à une vingtaine d'étudiants simultanément dans une ambiance ouverte à l'échange d'idées. Cet atelier est accessible sur rendez-vous, tous cycles confondus

Un équipement et un outillage, qui conviennent pour un large éventail de réalisations, depuis la maquette d'architecture, qu'elle soit d'étude ou de présentation jusqu'à la fabrication de petits prototypes de meubles. De façon générale, on y trouve la possibilité de travailler le carton, les mousses expansées, les résines, le plexi, le pvc, l'aluminium, le bois. L'apport de ces matières est a priori à la charge de l'étudiant.

Une assistance de conseils donnés par la personne responsable, portant aussi bien sur la façon correcte d'utiliser l'outillage disponible que sur la manière d'envisager avec l'étudiant différentes stratégies pour la réalisation du projet.

L'atelier dispose également d'outils à commande numérique (fil chaud et découpe laser). Ces outils sont accessibles également sur RDV.

Les horaires seront communiqués en fonction de l'emploi du temps remis à la rentrée.

Situation : rez-de-chaussée – escalier 08.

Responsable de l'atelier : **Marc Fayolle**  
marc.fayolle@paris-lavillette.archi.fr

Tél. : 01 44 65 23 44

Responsables pédagogiques : **Alain Raynaud et Jacques Bergna**

## ATELIER NUMÉRIQUE

L'atelier numérique est situé sur le site de Cambrai. Son accès est réservé aux étudiants de l'école inscrits pour l'année universitaire en cours. Vous devez être en mesure de présenter votre carte d'étudiant aux moniteurs

de la salle ou à tout autre responsable qui vous en ferait la demande. Il comprend une centaine de micro-ordinateurs (Type Pentium 3 et 4) ; quatre traceurs A0 ; deux imprimantes laser A3 noir et blanc ; un scanner de diapositives. Chaque machine dispose des mêmes logiciels que dans les salles de cours et est reliée au réseau de l'école pour la gestion des licences logiciels, des droits d'accès, le partage des données et la connexion à internet. Les données sont rangées sur les disques durs des machines des salles de cours dans des bibliothèques portant le nom de l'étudiant. Elles peuvent être lues et modifiées dans la salle du libre service. Remarques : l'utilisation et la réservation des machines est soumise à une inscription auprès du moniteur. Les papiers d'impression et l'encre pour le traceur A0 ne sont pas pris en charge par l'école. Les étudiants sont invités à fournir ces consommables (voir avec le moniteur). Les graveurs sont uniquement réservés à la sauvegarde des données, à l'exclusion de tout autre usage. L'implémentation de nouveaux logiciels, la récupération de données sur internet autres que celles nécessaires aux cours y sont interdits.

Situation : 11, rue de Cambrai – bâtiment 33 – rez-de-chaussée à gauche en entrant. Métro Corentin-Cariou  
Heures d'ouverture\* : du lundi au vendredi de 9h à 21h30  
Des étudiants moniteurs sont présents sur place pour vous accueillir et vous conseiller.

Contact : **Barmak Lahiji**, responsable  
barmak.lahiji@paris-lavillette.archi.fr - Tél. : 01 40 05 56 44

\*Les horaires sont susceptibles d'être modifiés en fonction de l'emploi du temps remis à la rentrée.

## ATELIER PHOTO (PÔLE IMAGE)

L'atelier photo a pour mission d'aider les étudiants à pratiquer la photographie dès leur première année d'études. Il a pour vocation de soutenir les étudiants dans leur démarche, en mettant à leur disposition du



matériel et des installations adaptés à la réalisation de projets photographiques. À l'instar des grandes écoles de photographie, l'atelier photo de l'ENSAPLV, en accord avec l'équipe pédagogique dispose d'un studio de prises de vue et d'un poste de numérisation (jusqu'au moyen format). L'ENSAPLV bénéficie également d'un laboratoire de développement et de tirage noir et blanc. Le procédé de photographie argentique permet de bien aborder les problématiques propres à la photographie dont l'apprentissage des composantes techniques passe par le « faire » et l'expérimentation. Des initiations au tirage et à la prise de vue sont régulièrement proposées, par petit groupe, tout au long de l'année. Les inscriptions se font auprès du responsable de l'atelier. Des workshops plus spécifiques peuvent être mis en place, tels que : techniques de numérisation, suivi d'impression et tirage; reportage à la chambre grand format et moyen format 6x6. Un cours optionnel de photographie, réservé à une vingtaine d'étudiants est proposé au 1er semestre de master1.

Fonctionnement :

- Studio de prises de vue équipé (éclairages, fonds, statif) pour la photographie de maquettes, d'objets, ou de documents plans...

- Laboratoire de développement film noir et blanc

- Laboratoire de tirage sur papier, 6 postes Noir & Blanc.

Il est fortement conseillé de prendre rendez-vous pour réserver les postes de travail. Les produits de développement et petits matériels sont fournis par l'école. Le développement et le tirage des négatifs couleurs ne peuvent se faire au labo.

Numérisation de films (diapos et négatifs couleur et noir et blanc jusqu'au format 120). Prêt de matériel, avec la carte d'étudiant et contre un chèque de caution : appareils photographiques argentiques 24 x36 et appareils numériques (réflex et compact), pied photo. Durée maximum du prêt 48h.

Les consommables sont à la charge de l'étudiant (films, papiers, DVD, CD, etc.

Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi: de 09h45 - 18h et le vendredi sur rendez-vous. Le mardi est réservé au cours de photo.

Situation : rez-de-chaussée - escalier 003

Contact : **Hervé Jézéquel** Tél. : 01 44 65 23 40 –

herve.jezequel@paris-lavillette.archi.fr + copie à

atelierphotolavillette@gmail.com

## ATELIER DE REPROGRAPHIE

L'atelier de reprographie est réservé uniquement aux tirages de cours et pour les travaux des services administratifs. Toutes les demandes de photocopies doivent être accompagnées d'un « bon de commande de tirage » signé par l'enseignant ou la personne, responsable du service administratif demandeur.

Situation : rez-de-chaussée – escalier 4

Contact : **René Steimetz** – Tél. : 01 44 65 23 42

rsteimetz@paris-lavillette.archi.fr

## ATRIUM

Espace couvert au coeur de l'école pour les rencontres, les échanges, les expos et les pots...; pour la santé de tous, ce lieu est désormais un espace non-fumeur.

## ATTESTATIONS D'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE OU CERTIFICAT DE SCOLARITÉ

L'attestation d'inscription, valable du 1<sup>er</sup> octobre au 30 septembre est remise lors de l'inscription administrative. Ce document officiel témoigne de votre statut d'étudiant. Il est recommandé d'en faire des photocopies et de garder l'original.

Contact : Service de la pédagogie et de la vie étudiante  
Administration – 3<sup>e</sup> étage

## INSCRIPTION PÉDAGOGIQUE

L'attestation d'inscription pédagogique contient tous les enseignements dans lesquels un étudiant est inscrit.

Contact : Service de la pédagogie et de la vie étudiante  
Administration – 3<sup>e</sup> étage

## DIPLÔME

Après chaque cycle accompli, le service de la pédagogie et de la vie étudiante délivre à l'étudiant une attestation de fin de cycle. Elle permet éventuellement d'obtenir des équivalences dans le cas d'un changement d'orientation.

Contact : Service de la Pédagogie et de la vie étudiante  
Administration – 3<sup>e</sup> étage

### Licence

sivajini.kethees@paris-lavillette.archi.fr  
bernard.coiffet@paris-lavillette.archi.fr  
corine.peroumal@paris-lavillette.archi.fr  
Tél : 01 44 65 23 21/13/78 – bureau 9

### Master

patricia.BERNAIX@paris-lavillette.archi.fr  
agnes.mirandel@paris-lavillette.archi.fr  
Tél : 01 44 65 23 17/18 – bureau 7

### HMONP

celine.protat@paris-lavillette.archi.fr  
Tél : 01 44 65 23 15 – bureau 8

### DSA/DPEA

elisabeth.gosselet@paris-lavillette.archi.fr  
Tél : 01 44 65 23 05 – bureau 6

### Doctorat

najarrai@paris-lavillette.archi.fr  
Tél : 01 44 65 23 45 – bureau 5

## ATELIER AUDIOVISUEL (PÔLE IMAGE)

La réouverture du service audiovisuel de l'ENSAPLV est prévue au début du deuxième semestre 2013-2014, avec une nouvelle configuration d'espace et de nouveaux équipements.

Durant la période de travaux, l'activité du service audiovisuel est réduite. L'utilisation des postes de montage vidéo (Mac ou PC) et le prêt de certains matériels lourds impliquent une réservation obligatoire 48h à l'avance. Le prêt des caméras numériques et enregistreurs à l'usage des cours et des workshops est maintenu autant que possible mais provisoirement transféré à l'atelier photo (salle 003).

La réservation du matériel quelques jours à l'avance reste indispensable.

Contact : alain.chalu@paris-lavillette.archi.fr copie à video@paris-lavillette.archi.fr.

Pour toute question technique ou de programmation de projet, s'adresser à Marcelo Mendoza ou Jean-Luc Poupas, salle 314.

Il existe plusieurs types de fonctionnement du service, avec des degrés différents d'ouverture aux étudiants de l'école :

- en articulation avec des unités d'enseignement,
- dans le cadre d'un laboratoire d'approfondissement des projets (ouvert à tous les enseignants et à tous les étudiants sur projet précis),
- assistance pédagogique (caméras, bancs de montage numériques, prises de son, notions d'éclairage, etc.),
- formations sur les logiciels de montage numérique organisées pour les unités d'enseignements,
- d'autres sessions peuvent être programmées à la demande des étudiants.

Le service est équipé de 13 postes informatiques : 5 Mac et 8 PC. Chaque machine dispose des mêmes logiciels,

20 Première pro, Final Cut, After Effects, Photoshop, Flash ainsi que des logiciels permettant la création de DVD. L'atelier dispose également de 4 caméras DV, 12 caméras HDV à disques durs et 5 caméras HDV à cassettes, 1 caméra Hi8, 12 enregistreurs numériques, ainsi que de nombreux matériels nécessaires à la prise de vue tels que appareils d'éclairage de prise de vues, micros, perches, pieds, mixette, DAT.

Prêt de matériel : du lundi au jeudi de 9h45 à 17h45 et le vendredi de 10h à 12h45. Se munir de la carte d'étudiant et d'un chèque de caution.

Matériel de prises de vue : caméras DV, HDV, trépied. Matériel de son : enregistreur numériques, micros, casques. Durée maximum du prêt 48h.

NB : Les consommables sont à la charge de l'étudiant (cassettes, DVD, CD, etc.)

Contacts : **Alain Chalu, Marcelo Mendoza, Jean-Luc Poupas** Tél. : 01 44 65 23 47/48  
video@paris-lavillette.archi.fr

# B

## BIBLIOTHÈQUE

Le fonds est en accès libre et la consultation des ouvrages est ouverte à tous, mais le prêt est réservé aux étudiants inscrits à l'école (sur présentation de la carte d'étudiant). Vous trouverez à la bibliothèque environ 26 000 ouvrages en accès libre et en prêt à l'extérieur, les travaux personnels de fin d'études soutenus à l'école TPFE (environ 8 000), PFE (1 300), ainsi que les DEEA-CEAA (400), DSA (91) et les mémoires de 5<sup>e</sup> année (3 000) (en consultation uniquement sur place).

Le fonds documentaire est interrogeable via Internet sur le site Web de l'école (rubrique services Ressources documentaires «bibliothèque»). Le catalogue informatisé permet d'effectuer réservations d'ouvrage et suggestions d'acquisition.

Une photocopieuse et deux scanners sont disponibles pour la reproduction des documents conservés à la bibliothèque.

Heures d'ouverture : Du lundi au vendredi, de 11 h à 19 h, sauf le jeudi de 14 h à 19 h.

Fin du prêt à domicile à 18h30

Situation : 2<sup>e</sup> étage - escalier 0A

Contacts : **Laurence Bizien** responsable,

**Vazoumana Meité**

Tél. : 01 44 65 23 30/31

## BI-CURSUS ARCHITECTE-INGÉNIEUR

En partenariat avec l'ESTP (École spéciale des travaux publics du bâtiment et de l'industrie) et l'EIVP (École

22 des ingénieurs de la ville de Paris) l'ENSAPLV propose aux étudiants qui s'inscrivent en première année et après sélection une double formation d'architecte et d'ingénieur qui permet d'obtenir au niveau bac+7 les deux diplômes d'ingénieur du bâtiment et d'architecte d'État. Dans le cadre de ce bi-cursus, les étudiants en architecture suivent parallèlement à leur formation en Licence et Master d'architecture, une formation scientifique et technique complémentaire, répartie sur les cinq ans, qui leur permettent d'atteindre le niveau d'admis sur titre en deuxième année de l'ESTP option bâtiment. À titre d'information, un bicursus ingénieur/architecte est proposé aux élèves-ingénieur de l'ESTP en 1<sup>re</sup> année de la section bâtiment. Les durées sont identiques : 2 ans de classe préparatoire, 3 ans à l'ESTP avec formation complémentaire à l'ENSAPLV, et 2 ans de Master à l'ENSAPLV.

Contacts :

**ENSAPLV** : Jean-Pierre Franca (enseignant)  
jpfranca@paris-lavillette.archi.fr

**ESTP** : Adriana Miri (enseignante)  
amiri@adm.estp.fr ou www.estp.fr

**EIVP** : Laurent Ducourtieux  
laurent.ducourtieux@eivp-paris.fr

## **BOURSES ERASMUS**

C'est le volet consacré à l'enseignement supérieur du programme européen de formation tout au long de la vie. Les bourses visent à couvrir une partie des frais supplémentaires liés aux études à l'étranger, tels que les frais de voyage, l'hébergement ou le coût élevé dans le pays d'accueil. 2 types d'aides sont proposés aux étudiants  
– Bourses d'études Erasmus.  
Service des relations internationales :

Tél. : 01 44 65 23 27

– Bourses de stage Erasmus – voir rubrique correspondante ci-après

Chaque étudiant peut bénéficier de ces 2 types d'aide lors de deux années consécutives.

Exemple : bourse d'études de septembre à mai, puis bourse de stage de juin à fin août.

Tout étudiant régulièrement inscrit dans l'établissement est éligible, indépendamment de sa nationalité.

La durée du séjour à l'étranger doit être au minimum de 3 mois.

– La structure d'accueil doit être située dans l'espace européen de formation (les 27 membres de l'U.E. + Islande, Lichtenstein, Norvège, Turquie).

## **BOURSES ERASMUS DE LA VILLE DE PARIS**

Des aides (160 €/mois) sont accordées aux étudiants effectuant une mobilité au titre du programme Erasmus. Critères d'attribution : justifier de revenus inférieurs à un certain plafond (exemple pour l'année 2013-2014 un quotient familial inférieur à 19 385 € calculé sur la base de l'avis d'imposition 2011 de l'étudiant ou de ses parents s'il leur est rattaché pour l'année de candidature de l'étudiant aux échanges).

Contact : Service des Relations internationales – Administration 3<sup>e</sup> étage – Tél. : 01 44 65 23 27

## **BOURSES DE STAGE ERASMUS**

La participation de l'ENSAPLV au programme de placement Erasmus/Stages a pour objectif d'offrir aux étudiants de l'école la possibilité d'effectuer un stage en milieu professionnel à l'étranger qui leur permettra de se constituer les bases d'un exercice professionnel futur soit à l'étranger, soit en liaison avec l'étranger.

24 Cette bourse ne concerne que le stage de second cycle (dont la durée est alors de trois mois) et le stage du DSA (quatre mois), effectués dans l'un des pays de la Communauté européenne auxquels s'ajoutent l'Islande, la Norvège, la Turquie, le Liechtenstein, la Suisse et la Croatie. L'appel à candidature est mis en ligne sur le site  
Contact : **Céline Protat** : 01 44 65 23 15  
[www.paris-lavillette.archi.fr](http://www.paris-lavillette.archi.fr), rubrique Actualités

### **BOURSES À LA MOBILITÉ – CONSEIL RÉGIONAL ÎLE-DE-FRANCE**

Pour les étudiants effectuant un séjour d'études ou un stage à l'étranger, l'accès est conditionné au respect d'un critère social en fonction du niveau de ressources financières de l'étudiant évalué par le calcul d'un quotient familial. Le plafond du quotient familial calculé sur la base de l'avis d'imposition 2011 du foyer est fixé à 19 190 €.

Contact : Service des Relations internationales,  
Administration 3<sup>e</sup> étage  
Tél. : 01 44 65 23 27

### **BOURSES À LA MOBILITÉ – MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION**

Des aides - d'un montant de 400 €/mois - sont accordées par le Ministère pour tout étudiant boursier sur critère social effectuant un séjour d'études, que la destination soit européenne ou non.

Conditions : le séjour d'études ou le stage à l'étranger doit faire l'objet d'une validation dans le cursus de l'étudiant. Cette aide est versée pour une durée maximale de 6 mois.  
Contact : Administration 3<sup>e</sup> étage  
Tél. : 01 44 65 23 27

### **BOURSES DE VOYAGES**

Les bourses de voyage ne financent que les frais de déplacement.

Elles peuvent être demandées par tous les étudiants de nationalité française devant effectuer un stage obligatoire d'un mois minimum à l'étranger dans le cadre de leurs études.

Les dossiers doivent être déposés deux mois avant le départ, pour les départs en avril, mai et juin (dépôt avant le 1<sup>er</sup> mars) et en juillet, août, septembre et octobre (départ avant le 1<sup>er</sup> juin.).

Un certificat de stage est obligatoirement demandé.  
S'adresser au Crous : [www.crous.fr](http://www.crous.fr).

### **BOURSES DIVERSES**

Programme de bourses d'excellence :  
[www.diplomatie.fr/education/eiffel\\_doctorat/index.html](http://www.diplomatie.fr/education/eiffel_doctorat/index.html)  
Programme ARCUS Actions en régions de coopération universitaire et scientifique : [www.diplomatie.fr/solidarite/appel\\_proposition/04/index.html](http://www.diplomatie.fr/solidarite/appel_proposition/04/index.html)  
Boursiers Français à l'Étranger (BFE) :  
[www.egide.asso.fr/fr/programmes/bfe/](http://www.egide.asso.fr/fr/programmes/bfe/)

### **BOURSES ET PRÊTS – CONSEIL GÉNÉRAL – MAIRIE DE PARIS**

Des bourses d'études, des prêts d'honneur ou encore des aides exceptionnelles peuvent être accordées ponctuellement. Elles sont attribuées après étude des ressources aux étudiants (autour de 25 ans) de nationalité française résidants dans le département seuls ou chez leurs parents.

Coordonnées : Place de l'Hôtel de ville, 75001 Paris  
Tél. : 01 42 76 40 40

## BOURSES SUR CRITÈRES SOCIAUX ET LOGEMENT

Désormais l'instruction des demandes de bourses sur critères sociaux des étudiants est déléguée au Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS). Le CNOUS a pour vocation de faciliter la vie des étudiants dans de nombreux domaines : restauration, logement, bourses, action sociale et culturelle, ouverture sur l'international... Il apporte des aides directes (bourses) ou indirectes (restauration, logement) et possède également un fonds national d'aide d'urgence pour des aides ponctuelles et/ou annuelles. Il instruit les dossiers des demandes de bourses (et de logement) qui sont validés ensuite par le recteur puis payés par le trésor général public. Pour ce faire, l'étudiant effectue sa demande de bourses uniquement via un portail Internet : [www.crous-paris.fr](http://www.crous-paris.fr) auprès du CROUS de l'académie dans laquelle il fait ses études du 15 janvier au 30 avril de l'année en cours pour la rentrée universitaire suivante. Il doit remplir ainsi une demande de Dossier Social Etudiant (DES), qui permet également de demander un logement en résidence universitaire CROUS. Puis dans un délai de 15 jours, le CNOUS envoie un dossier papier au demandeur qui doit le retourner signé sous 8 jours avec les pièces spécifiques demandées.

Documents indispensables pour constituer le DSE :

- revenu brut global de l'avis fiscal N-1 des parents et/ou du représentant légal
- n° INE\* et/ou BEA (Il se situe sur la convocation au baccalauréat et sur le relevé de notes du baccalauréat. Le n° BEA est attribué lors de l'obtention du baccalauréat, il figure sur le relevé de notes puis après l'inscription il devient le n° INE.)
- code confidentiel composé de 8 caractères maximum.

Le CNOUS édite une décision conditionnelle puis une décision définitive après validation de l'inscription administrative de l'étudiant au sein de l'établissement. La décision conditionnelle doit être impérativement présentée le jour de l'inscription administrative afin de bénéficier de l'exonération des droits d'inscription et de sécurité sociale. Un étudiant peut utiliser 7 droits à bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux durant la totalité de ses études. La bourse est accordée pour une année universitaire déterminée, en fonction du nombre de droits déjà utilisés et de la validation de la formation.

Premier cycle Licence : la durée du premier cycle est de 3 ans, l'étudiant bénéficie jusqu'à 5 droits.

Second cycle Master : l'étudiant bénéficie alors de 3 droits s'il a utilisé moins de 5 droits, et de 2, s'il a utilisé la totalité de ses 5 droits.

Le montant des aides (2011-2012) varie de 1606 € (échelon 1) à 4600 € (échelon 6). L'échelon 0 ne comporte pas d'aide mais exonère du paiement des droits universitaires et de la cotisation à la sécurité sociale étudiante. [www.cnous.fr](http://www.cnous.fr)

## CAFÉTÉRIA

Elle est ouverte tous les jours sauf le samedi de 9h à 19h et gérée par les étudiants. La cafétéria permet une restauration rapide. C'est aussi un lieu de rencontre et de convivialité. Le bar est tenu par des étudiant(e)s de l'école exclusivement qui sont là pour vous accueillir et vous servir. À vous en retour, d'avoir le souci du lieu et de son respect. Lieu de convivialité en plein air, vos déchets doivent être déposés dans les containers appropriés. Il est interdit de fumer dans la cafétéria. Tél. : 01 44 65 23 72 - [kfetlavillette@gmail.com](mailto:kfetlavillette@gmail.com)

## CALENDRIER UNIVERSITAIRE

20/09/2013 : Fin des inscriptions administratives  
 19/09/2013 : Accueil des étudiants en mobilité entrante  
 23-27/09/2013 : Semaine d'accueil Inscriptions pédagogiques

Premier semestre : du 30/09/2013 au 02/02/2014  
 22-25/02/2014 : Voyage 1<sup>re</sup> année  
 26-28/02/2014 : Intensif plastique 2<sup>e</sup> année

Second semestre : du 03/03 au 05/07/2014  
 Pour plus de détails, voir calendrier sur le site de l'école

## CARTE D'ÉTUDIANT

Lors de l'inscription administrative et du paiement des droits, une carte est remise à chaque étudiant. Cette carte permet l'accès aux locaux de l'école, de bénéficier des différents services de l'école (prêts de bibliothèque,

documentation, vidéothèque, accès à l'atelier numérique, ou prêt de matériel photo et vidéo). En cas de perte, le premier duplicata est gratuit, le coût du second duplicata est de 10 € (droit) – défini et voté en Conseil d'Administration. Contacts : Administration – 3<sup>e</sup> étage

## CARTE DE SÉJOUR

Renseignements téléphoniques : 01 53 71 51 68  
 ou [www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr](http://www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr)

## CARTE EUROPÉENNE D'ASSURANCE

Cette carte est indispensable pour faire valoir les droits d'assurance maladie dans les pays de la communauté européenne. Pour la faire établir, contacter soit :  
 – la LMDE – [www.lmde.com](http://www.lmde.com)  
 – la SMEREP – [www.smerep.fr](http://www.smerep.fr)

## CARTE IMAGINE R

Cette carte vous donne la possibilité de voyager dans les transports d'Île-de-France dans les départements 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95, dans le métro, bus, tram, train, RER (sauf Orly Val et Allobus CDG). Pour bénéficier de l'abonnement imagine R, il faut avoir moins de 26 ans au 01/09/2012 et être étudiant. [www.imagine-r.com](http://www.imagine-r.com)

## CARTE INTERNATIONALE D'ÉTUDIANT

Cette carte peut permettre des réductions au titre d'étudiant si vous vous trouvez dans un autre pays. Pièces à fournir : justificatif de la qualité d'étudiant – photo d'identité. Montant des droits : 12 € sur place ou 13 € par correspondance.

30 Contact : Crous, 36, avenue Georges Bernanos –  
75005 Paris  
Tél. : 01 40 51 55 55 - www.isic.tm.fr  
ou Otu-voyage, 129, avenue Saint-Martin – 75004 Paris.  
Tél. : 01 49 96 96 49

## CASIERS ÉTUDIANTS

Chaque année des casiers de rangement sont attribués aux étudiants. Un casier pour trois étudiants. **Mohamed Belgherbi** vous remettra les clés. En fin d'année, les casiers doivent être vidés et les clés remises à l'administration.

## CAUE – CONSEILS D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

Les Caue sont des associations ayant pour vocation la promotion de la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. Ils assurent des missions de service public financées par les départements. Les Caue organisent tout au long de l'année des conférences et des expositions.  
Contact : Fédération nationale des CAUE  
22, rue du Commandeur – 75014 Paris  
Tél. : 01 43 22 07 82 – fncaue@fncaue.fr  
www.fncaue.fr

## CENTQUATRE

Le 104 est un lieu de création et de production artistique. Un nouvel établissement artistique de la ville de Paris à la rencontre de tous les arts.  
11, rue Curial – 75019 Paris  
Tél : 01 40 05 51 71  
www.104.fr

## CENTRE D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION JEUNESSE – CIDJ

Le CIDJ est une association qui accueille et informe gratuitement les jeunes, sur tous les sujets relatifs à la formation, les voyages, les jobs saisonniers, la santé...  
Situation : 101, quai Branly – 75015 Paris  
Tél. : 01 44 49 12 00  
www.cidj.com

## CENTRE DE DOCUMENTATION

Le centre de documentation reçoit environ 200 revues d'architecture et d'urbanisme nationales et internationales. Des ressources documentaires, statistiques, cartographiques sont également à la disposition des étudiants. Le prêt à domicile ne peut excéder 8 jours pour les revues. Il est réservé aux étudiants, sur présentation de la carte d'étudiant et aux enseignants de l'école. Une photocopieuse est disponible en libre service pour usage interne. Les cartes sont délivrées par un distributeur situé à l'accueil. Ces cartes sont valables pour la photocopieuse et la tireuse de plan situées également à l'accueil. Deux scanners A3 sont également disponibles.  
Situation : 2<sup>e</sup> étage - escalier 0B  
Heures d'ouverture : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 11 h à 18 h 30 et le mercredi de 14 h 30 à 18 h 30.

Contacts : **Didier Tourade**, coordinateur  
dtourade@paris-lavillette.archi.fr et **Sylviane Cédia**,  
sylviane.cedia@paris-lavillette.archi.fr.  
Tél. : 01 44 65 23 36/37



## **CENTRE DE RESSOURCES – LABORATOIRE D'ACOUSTIQUE ET MUSIQUE URBAINES LAMU**

Le LAMU a pour objectif de développer une étude de l'environnement sonore urbain dans le cadre d'une musicale de l'espace. Outre le cours «Acoustique esthétique», le LAMU propose un temps/espace d'accompagnement dans la réalisation de projets pédagogiques se proposant d'intégrer les orientations de sa recherche. Contact : **Guillaume Billaux**, enseignant de l'école, [guillaume.billaux@paris-lavillette.archi.fr](mailto:guillaume.billaux@paris-lavillette.archi.fr)

## **CENTRE SUD**

Centre Sud est un lieu de pédagogie, de recherche sur l'architecture et les situations urbaines de développement au Sud comme au Nord. Il a pour vocation de favoriser les échanges entre étudiants, professionnels et chercheurs.

Ses missions sont multiples:

- créer un espace de croisement et de réflexion autour des enseignements;
- offrir une permanence et un centre de documentation pour l'appui aux étudiants;
- organiser des séminaires et des suivis de travaux transversaux, destinés à favoriser l'échange et le débat entre étudiants, professionnels et enseignants partageant les mêmes centres d'intérêt et préoccupations critiques en matière d'intervention architecturale et urbaine;
- mettre en réseau les écoles d'architecture, d'urbanisme et les différentes universités ainsi que des professionnels;
- favoriser une culture professionnelle de l'écoute, du respect citoyen et de l'évaluation de projets, de politiques et de situations urbaines.

Contact : [secretariatcentresud@gmail.com](mailto:secretariatcentresud@gmail.com)

## **CENTRES DE SANTÉ**

SIUMPPS est une équipe inter-universitaire de la médecine préventive des étudiants.

Consultation gratuite sur rendez-vous.

Coordonnées :

### **Centre Pierre Mendès France**

90, rue de Tolbiac – 75013 Paris  
bureau A 402 – Tél. : 01 44 07 89 50  
[siumpps@univ-paris1.fr](mailto:siumpps@univ-paris1.fr)

### **Centre Saint-Jacques**

26, rue du faubourg Saint-Jacques – 75014 Paris  
Tél. : 01 44 07 08 15  
RER Port-Royal – Métro Saint-Jacques – Bus 38, 83 et 91

### **Centre Hostater**

24, rue de la Harpe – 75005 Paris  
Métro Cluny-La Sorbonne

### **Centre Saint-Victor**

1, square de la Mutualité – 75005 Paris  
Métro Maubert-Mutualité

### **Centre de santé Ipc**

6/14, rue Laperouse – 75116 Paris  
[www.ipc-asso.com](http://www.ipc-asso.com)

### **Centres de soins de la Mairie de Paris**

[www.paris.fr](http://www.paris.fr) et le service d'action sociale  
Tél. : 01 53 67 35 04/05

## **CENTRES DE VACCINATION DE LA MAIRIE DE PARIS**

Vaccination gratuite sur rendez-vous  
Centre Charles-Bertheau  
15-17, rue Charles-Bertheau – 75013 Paris  
Métro Maison-Blanche – Tél. : 01 45 82 50 00

## **CENTRES MÉDICO-SOCIAUX DE LA VILLE DE PARIS**

Ils proposent aux jeunes de 16 à 25 ans des consultations gratuites de médecine générale, sur rendez-vous :

### **CMS Ridder**

3, rue Ridder – 75014 Paris

Tél. : 01 58 14 30 30

### **CMS Boursault**

54bis, rue Boursault – 75017 Paris

Tél. : 01 53 06 35 60

### **Les BAPU (bureaux d'aide psychologique universitaires)**

44, rue Henri-Barbusse – 75005 Paris

Tél. : 01 43 29 65 72

30, rue Pascal – 75005 Paris

Tél. : 01 43 31 31 32

20, rue Larrey – 75005 Paris

Tél. : 01 43 37 16 16

13, rue de la Grange-Batelière – 75009 Paris

Tél. : 01 47 70 70 32

50, rue de Ribeira – 75016 Paris

Tél. : 01 45 20 14 40

131, rue de Bagnolet – 75020 Paris

Tél. : 01 40 09 05 09

## **CERTIFICAT DE SCOLARITÉ**

Lors de l'inscription administrative, un document récapitulatif des droits acquittés, de l'affiliation ou non à un centre de sécurité sociale ainsi que deux certificats de scolarités sont remis aux étudiants.

Les certificats de scolarité témoignent du statut d'étudiant.

Contact : Service de la pédagogie et de la vie étudiante  
Administration – 3<sup>e</sup> étage

## **CHANGEMENT D'ADRESSE**

Tout changement de coordonnées doit être signalé à l'administration.

Contact : Service de la Pédagogie et de la vie étudiante  
Administration – 3<sup>e</sup> étage

## **CITÉ DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE**

Établie dans toute une aile du Palais de Chaillot, la Cité réunit le Musée des monuments français, l'Institut français d'architecture et l'École de Chaillot. À visiter : 8000 m<sup>2</sup> de galeries permanentes sur huit siècles de création architecturale, dont une galerie d'architecture moderne et contemporaine avec de nombreuses maquettes, dont la reconstitution à l'échelle 1 d'un appartement de l'Unité d'habitation de Marseille par Le Corbusier ; une grande bibliothèque d'architecture contemporaine ; une galerie d'expositions temporaires ; une galerie d'actualité et un auditorium de 280 places.

Une convention établie entre l'ENSAPLV et la CAPA permet aux étudiants de Licence 1 de bénéficier d'un pass permettant un accès libre à la bibliothèque et aux expositions.

Ce pass distribué lors de la semaine d'accueil sera également disponible au service de la pédagogie.

Palais de Chaillot, place du Trocadéro – 75116 Paris.

Auditorium (ex-Cinémathèque) : 7, avenue Albert de Mun – 75116 Paris

Métro Iéna ou Trocadéro

Tél. : 01 58 51 52 00 – [www.citechailot.fr](http://www.citechailot.fr)

## CENTRE NATIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES – CNOUS

Placé sous la tutelle du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le Centre national des œuvres universitaires et scolaires pilote le réseau des Crous.

Son objectif est de donner à tous les étudiants les mêmes chances d'accès et de réussite dans l'enseignement supérieur en accompagnant leur vie quotidienne telles que : restaurants universitaires ; bourses d'études ; offres de logement de particulier à particulier ; résidences universitaires ; services sociaux et médicaux ; activités culturelles et sportives ; offres d'emplois et Pôle emploi. 39, avenue Georges-Bernanos – 75231 Paris Cedex 05  
Tél. : 01 40 51 36 00 – www.cnous.fr

## CENTRE RÉGIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES – CROUS

Vous trouverez au CROUS tous les renseignements sur les services de la vie étudiante (en français, anglais et espagnol), notamment sur les bourses, le logement, les aides au logement (aide personnalisée au logement (APL), l'allocation logement à caractère social (ALS), les résidences et les restaurants universitaires.

## COMMISSIONS PRÉVUES PAR LES TEXTES

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration définit la politique et le projet d'établissement, le règlement intérieur, le budget et le compte financier, les contrats et les conventions, ainsi que le programme pédagogique élaboré par la CPR. Le CA est constitué de vingt quatre membres.

Il a été élu pour 3 ans en 2012.

Membre de droit, le directeur : **Bruno Mengoli**  
Président du Conseil d'Administration : **Bendicht Weber**, enseignant de l'école

Collège des enseignants : sept élus enseignants pour une période de trois ans, François **Guéna**, Dalil **Hamani**, Jim **Njoo**, Vincent **Poirier**, Édouard **Ropars**, Gwen **Rouvoillois**.

Collège des administratifs : deux personnels administratifs pour une période de trois ans, Patrick **Bottier**, Marie-Elisabeth **Girard**.

Collège des étudiants : sept élus étudiants pour une période de deux ans, Khader **Berrekla**, Ido **Dweck**, Yann **Fiolek**, Benoit **Fritel**, Thibault **Laugel**, Sarah **Perez Waterson**, Léo **Piskor Ignatowicz**.

Pour joindre vos représentants :  
etudiantsca@paris-lavillette.archi.fr

Collège personnalités extérieures : sept personnalités extérieures ont été nommées en juin 2011 pour une période de trois ans,

**Mme Francine Demichel**, agrégée de droit public, professeur des universités à l'université de Paris-VIII.

**Mme Gwenaél Querrien**, architecte-urbaniste, rédactrice en chef d'Archiscopie, éditée par la Cité de l'architecture et du patrimoine.

**M. André Guillerme**, professeur des universités au Conservatoire national des arts et métiers.

**M. Bernard Landau**, architecte DPLG, adjoint à la directrice générale de l'urbanisme de la ville de Paris.

**M. Thierry Paquot**, professeur des universités à l'institut d'urbanisme de Paris, université Paris-XII – Val-de-Marne.

**M. Pierre Paulot**, architecte DESA, directeur délégué à l'architecture, à l'aménagement et à l'environnement du comité exécutif du groupe 3F.

## COOPÉRATIVE ÉTUDIANTE

Depuis janvier 2010 une coopérative étudiante est ouverte dans l'école. Gérée uniquement par des étudiants entièrement bénévoles, elle propose aux étudiants d'ici (ou d'ailleurs) le matériel nécessaire aux études d'architecture. En contactant directement les fournisseurs la CoCo casse les prix ! Les bénéfices sont réinvestis dans des activités étudiantes.

Son catalogue propose : cartons (plume, gris, marron), papiers (A4, A3, A1, A0), calques, stylos, colles, règles, tesa et on en passe...

Au plus près des besoins, elle a son kiosque dans un coin de la salle 100.

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi, de 12h à 14h. Les horaires sont flexibles en période de rendu.

La CoCo n'accepte pas les cartes bleues ; chèques ou espèces uniquement.

## COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE – CMU

La CMU permet un accès aux soins sans avancer d'argent. Elle s'adresse aux étudiants âgés de plus de 25 ans. Elle est réservée aux plus démunis. Les bénéficiaires de la CMU, doivent répondre aux conditions de résidence de la CMU (vivre de manière stable et régulière en France). La CMU de base permet d'avoir une couverture maladie complémentaire gratuite sous conditions de ressources. C'est une affiliation au régime général de la Sécurité sociale. Elle est attribuée par votre caisse primaire d'assurance maladie pour un an renouvelable.

Pour tous renseignements adressez-vous soit au centre de la mutuelle (LMDE – Smerep) qui gère votre dossier soit auprès de l'assistante sociale : **Mme Louise Fêtu,**

(sur rendez-vous) à l'École nationale supérieure des beaux-arts : 14, rue Bonaparte – 75006 Paris.  
Tél. : 01 47 03 50 50 ou au service social du Crous  
[www.crous.fr](http://www.crous.fr).

## DÉPARTEMENT DE LA RECHERCHE

L'ENSAPLV s'est dotée d'un département de la recherche dont le rôle est de fédérer ses unités de recherche, d'assister les chercheurs dans le montage et le suivi de projets, de gérer la formation à la recherche et les études doctorales, de diffuser les résultats de la recherche, d'organiser des conférences et des événements scientifiques, de développer des liens avec les professionnels de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage. Le conseil scientifique de ce département propose les orientations de la politique de la recherche et organise la formation à la recherche de l'école. Il est composé du directeur de l'école et de la directrice adjointe chargée de la pédagogie et de la recherche ainsi que la responsable administrative de la recherche, de deux représentants par laboratoire :

- AMP - UMR 7218 LAVUE : Yann Nussaume, titulaire ; Philippe Nys, suppléant ;
- AHTTEP - UMR 3329 AUSSER : Karen Bowie, titulaire ; Valérie Nègre, suppléante
- GERPHAU - UMR 7218 LAVUE : Chris Younès, titulaire ; Stéphane Bonzani et Xavier Bonnaud, suppléments ;
- LAA - UMR 7218 LAVUE : Alessia De Biase, titulaire ; Alain Guez, suppléant ;
- LET - UMR 7218 LAVUE : Michael Fenker, titulaire ; Isabelle Grudet, suppléante ;
- MAACC (anciennement ARIAM-LAREA) - UMR 3495 MAP : François Guéna, titulaire ; Caroline Lecourtois, suppléante ;

## DPEA, DSA

DPEA : diplômes propres aux écoles d'architecture.

DSA : diplômes de spécialisation et d'approfondissement en architecture.

Ces enseignements participent à l'élaboration et à la transmission de la discipline architecture. Ils ont été conçus et portés par des enseignants des écoles d'architecture en relation avec des partenaires de l'enseignement supérieur. À titre d'information, voir le site de l'école, rubrique DPEA-DSA.

Autres formations : l'école participe à des formations de type Master, soit professionnel, soit de recherche gérées par d'autres établissements (écoles d'architecture ou universités) et également à d'autres diplômes propres aux écoles d'architecture (DPEA) gérés par d'autres écoles d'architecture.

Contact : **Elisabeth Gosselet** – Bureau 6  
 elisabeth.gosselet@paris-lavillette.archi.fr  
 Tél. : 01 44 65 23 05

DPEA Recherche en architecture

L'ENSAPLV souhaite développer les formations à la recherche. Elle vient de créer un Diplôme propre Ecole d'Architecture (DPEA) « Recherches en Architecture ». Ce DPEA est un enseignement de troisième cycle qui se définit comme une porte d'entrée favorisant et préparant à l'inscription en doctorat d'architecture ou à de nouvelles pratiques de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage. L'objectif de cette année de formation est de s'acculturer au milieu de la recherche en architecture et de faire une première expérience de longue durée en laboratoire. Il est adossé aux 6 équipes de recherche de l'ENSAPLV : AMP-UMR LAVUE, AHTTEP - UMR AUSSERGERPHAU-UMR LAVUE, LAA-UMR LAVUE, LET-UMR LAVUE et MAACC-UMR MAP.

42 Ce post-master est construit dans un esprit d'ouverture et de transversalité afin de donner aux étudiants désirant s'engager dans un doctorat, la possibilité de découvrir, approfondir ou s'ouvrir à la recherche sur l'architecture, la ville et le paysage dans sa diversité. Il aborde les multiples facettes de ces domaines – la conception, la fabrication, les doctrines, la théorie, etc... de l'architecture, la ville et le paysage. Il s'agit de rapprocher de manière concrète et fertile les disciplines qui font le paysage de la recherche en créant des rencontres, des regards croisés et des transversalités fructueuses. Cette formation propose différentes initiations à la recherche qui se rencontreront en des moments de partage et d'échange transdisciplinaires des points de vue du Département Recherche de l'ENSAPLV (chercheurs et doctorants), des UMR associées et des deux écoles doctorales partenaires. Des journées d'études internationales transdisciplinaires ponctuelles favoriseront également l'ouverture aux problématiques internationales.

Contact : **Nicole Ajarraï** – Bureau 5 - Administration – 3e étage - Tél : 01 44 65 23 45

## **DIRECTION GENERALE DES PATRIMOINES – SERVICE DE L'ARCHITECTURE**

La direction générale des patrimoines est une des trois directions générales du ministère de la Culture et de la Communication, ayant notamment la responsabilité des 20 écoles nationales supérieures d'architecture. Ses services regroupent principalement l'architecture, les archives, les musées, ainsi que le patrimoine monumental et l'archéologie.

182, rue Saint-Honoré – 75033 Paris cedex 01  
Tél. : 01 40 15 80 00  
[www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr)

## **DIRECTION DE L'ÉCOLE**

Directeur : **Bruno Mengoli**

Le directeur a autorité sur la conduite de l'établissement et sur l'ensemble du personnel enseignant et Atos.

Directrice adjointe, chargée des études et de la recherche : **Florence Touchant**

La directrice adjointe collabore avec le directeur pour la mise en œuvre de la politique de l'établissement et a autorité sur la conduite de l'établissement et sur l'ensemble du personnel enseignant et Atos en l'absence de celui-ci.

Secrétaire générale : **Paul Astruc**

Si vous souhaitez rencontrer le directeur ou la directrice adjointe vous pouvez prendre rendez-vous auprès de **Danielle Boulard** secrétariat de la direction Administration – 3<sup>e</sup> étage. Tél. : 01 44 65 23 26. [danielle.boulard@paris-lavillette.archi.fr](mailto:danielle.boulard@paris-lavillette.archi.fr)

## **DOCUMENTATION** voir **CENTRE DE DOCUMENTATION**

## **DOCTORAT** voir aussi **ÉCOLE DOCTORALE**

Les études d'architecture comportent une formation doctorale. Les doctorants sont accueillis dans les unités de recherche de l'ENSAPLV. Pour vous inscrire en doctorat, vous devez être titulaire d'un diplôme national de Master ou d'un autre diplôme conférant le grade de Master tel que le Diplôme d'État d'architecte, à l'issue d'un parcours de formation établissant votre aptitude à la recherche. La préparation du doctorat s'effectue en 3 ans. Contact : **Nicole Ajarraï** – Service de la Pédagogie et de la vie étudiante – Bureau 5 [najarrai@paris-lavillette.archi.fr](mailto:najarrai@paris-lavillette.archi.fr) Tél. : 01 44 65 23 45

Les droits d'inscription sont réactualisés chaque année par le ministère de la Culture et de la Communication. Ils sont dus en totalité à l'inscription.

Pour l'année 2013/2014 :

Cycle Licence : 363 €

Cycle Master : 497 €

Habilitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre

HMNOP : 378 €

Doctorat : 426 €

DSA : 968 €

DPEA : 1000 €

Sécurité sociale : 211 €

L'affiliation à la sécurité sociale est en principe obligatoire pour tous les étudiant(e)s ayant atteint l'âge de 20 ans avant le 1er Octobre 2013, sauf situation particulière.

## ÉCHANGES INTERNATIONAUX

L'ENSAPLV a développé de nombreux partenariats avec des universités étrangères, soit dans le cadre du programme Erasmus mis en place par la Commission de l'Union européenne, soit à l'occasion de conventions bilatérales.

Les conventions d'échanges valides en 2012-2013 avec des partenaires européens ou extra européens sont les suivantes :

Algérie (Alger), Allemagne (Berlin, Cottbus, Darmstadt, Hambourg, Karlsruhe, Munich), Argentine (Buenos-Aires), Autriche (Graz, Vienne), Belgique (Anvers, Bruxelles, Gand, Liège, Louvain), Bolivie (La Paz), Bosnie-Herzégovine (Sarajevo), Brésil (Fortaleza, Porto Alegre, Rio de Janeiro, Sao Paulo), Bulgarie (Sofia), Canada (Calgary, Montréal), Chili (Santiago), Chine (Beijing, Nanjing, Chongqing, Tianjin), Corée du Sud (Jinju, Séoul), Cuba (La Havane, Santiago de Cuba), Danemark (Arhus, Copenhague) Espagne (Barcelone, La Corogne, Las Palmas, Madrid, Séville, Tarragone, Valence), États-Unis (Atlanta, Houston), Finlande (Aalto), Grèce (Athènes, Thessalonique), Hongrie (Budapest), Irlande (Dublin), Israël (Haïfa, Jérusalem), Italie (Brescia, Florence, Gènes, Milan, Naples, Reggio de Calabre, Rome, Turin, Venise), Japon (Chiba, Fukuoka, Kyoto, Osaka, Tokyo), Lettonie (Riga), Liban (Beyrouth), Macédoine (Skopje), Maroc (Rabat), Mexique (Mexico, Guadalajara), Norvège (Oslo, Trondheim, Bergen), Pays-Bas (Delft), Pologne (Varsovie), Portugal (Coimbra, Lisbonne, Porto),

46 République Tchèque ( Prague), Roumanie (Bucarest), Royaume-Uni (Bath, Birmingham, Bristol, Glasgow, Oxford), Russie (Moscou), Slovénie (Ljubjiana), Suède (Göteborg, Lund, Stockholm), Suisse (Zürich), Tunisie (Tunis), Turquie (Ankara, Istanbul), Uruguay (Montevideo), Vénézuéla (Caracas). Des séjours sont également possibles en post-diplôme à Osaka Sangyo. Ces partenariats soutenus activement par des enseignants de l'école donnent lieu, d'une part à des échanges d'étudiants, d'autre part à des missions d'enseignants de courte durée en Europe qui permettent de créer ou de renforcer les relations institutionnelles. Enfin ils peuvent donner lieu à des missions de formation de courte durée pour le personnel non enseignant. Les étudiants en séjour d'études à l'ENSAPLV ou dans des universités partenaires au titre de ces accords sont suivis par le service des relations internationales.

Liste exhaustive des universités partenaires sur [www.paris-lavillette.archi.fr](http://www.paris-lavillette.archi.fr), rubrique International.

## ÉCHANGES – MOBILITÉ ÉTUDIANTE

La mobilité des étudiants peut se faire en participant à un voyage d'études ou à un atelier européen ou international dans le cadre d'un module d'enseignement, soit en effectuant un séjour d'études de longue durée d'un ou deux semestres – échange universitaire et/ou stage professionnel.

Le séjour d'études universitaires à l'étranger est privilégié en année 1 du Master. Il s'effectue dans un cadre réglementé et fait l'objet d'un contrat d'études. Ce contrat permet à l'étudiant de valider dans le cursus de l'ENSAPLV l'enseignement suivi dans l'université partenaire. La mobilité universitaire ou professionnelle

donne droit à des bourses. La mobilité s'inscrit dans le projet personnel de formation de l'étudiant et nécessite de sa part de s'y préparer longtemps à l'avance. L'apprentissage de la langue du pays d'accueil ou à défaut de l'anglais ne doit pas être négligé. La qualité de cette préparation doit apparaître dans le dossier de candidature. Pour ce faire il est important que la certification linguistique soit obtenue de préférence dès la seconde année du premier cycle. Les universités partenaires imposent de plus en plus un certain niveau de compétences linguistiques. Les modalités de candidature au départ sont disponibles sur [www.paris-lavillette.archi.fr](http://www.paris-lavillette.archi.fr), rubrique International. D'autres informations sont disponibles au service des relations internationales: documentations des universités partenaires, contrat d'études, rapports des étudiants déjà bénéficiaires de ces échanges.

Candidatures pour le départ :

- 28 novembre 2013 pour Tokyo Institute of Technology;
  - 21 janvier 2014 pour les destinations non européennes;
  - 4 mars 2014 pour les destinations européennes.
- Pour candidater l'étudiant doit au moins avoir obtenu tous les enseignements de deuxième année du premier cycle.

Contacts : Service des relations internationales –  
3<sup>e</sup> étage Administration

**Danielle Hugues**

[danielle.hugues@paris-lavillette.archi.fr](mailto:danielle.hugues@paris-lavillette.archi.fr)

Tél. : 01 44 65 23 19

**Justine Simonot**

[justine.simonot@paris-lavillette.archi.fr](mailto:justine.simonot@paris-lavillette.archi.fr)

Tél. : 01 44 65 23 27

**Nicole Videment**

[nicole.videment@paris-lavillette.archi.fr](mailto:nicole.videment@paris-lavillette.archi.fr)

Tél. : 01 44 65 23 20



## ÉCOLES NATIONALES SUPÉRIEURES D'ARCHITECTURE - COLLÈGE DES DIRECTEURS

Il existe vingt écoles nationales supérieures d'architecture en France dont six en Île-de-France.

Ces établissements publics sont placés sous la tutelle du ministère de la Culture et de la Communication.

Le Collège des directeurs des écoles nationales supérieures d'architecture (établissements publics à caractère administratif placés sous tutelle du ministère de la culture et de la communication) est une association de fait, composée des directeurs des 20 ENSA. Il constitue un lieu d'échange et de réflexion indépendant, regroupant les responsables d'établissements publics ayant pour mission la mise en oeuvre de la politique nationale de formation, de recherche et de diffusion en matière d'architecture et de paysage.

Président : Philippe Bach (Strasbourg). [www.archi.fr/ecoles](http://www.archi.fr/ecoles).

### ÉCOLE DOCTORALE

L'école nationale supérieure d'architecture de Paris-La Villette est associée à deux écoles doctorales : l'école doctorale « Géographie de Paris - Espace, Sociétés, Aménagements » de Paris 1 et l'école doctorale « Abbé Grégoire » du CNAM, toutes deux rattachées au PRES HESAM (« Hautes Études-Sorbonne-Arts et Métiers »). À ce titre elle peut co-délivrer des doctorats en architecture. L'école doctorale « Géographie de Paris - Espace, Sociétés, Aménagements » comprend :

- l'équipe Architecture, histoire, techniques, territoires et patrimoines - AHTTEP UMR 3329 AUSSER
- l'équipe Architectures, Milieux, Paysages – AMP-UMR 7218 LAVUE (Laboratoire Architecture, Ville, Urbanisme, Environnement), ENSAPLV;
- l'équipe GERPHAU (Philosophie, Architecture, Urbain) – UMR 7218 LAVUE, ENSAPLV;
- le Laboratoire Architecture Anthropologie – LAA-UMR 7218 LAVUE, ENSAPLV;
- l'UMR 201 Développement et Sociétés (Paris 1, IRD);

- l'UMR 7533 LADYSS Laboratoire dynamiques sociales et recomposition des espaces (CNRS, Paris 1, Paris 10);
- l'UMR 8185 Espaces, Nature, Culture (Paris 4, CNRS);
- l'UMR 8504 Géographie-Cités (CNRS, Paris 1, Paris 7);
- l'UMR 8586 PRODIG (Pôle de Recherche pour l'Organisation et la diffusion de l'Information Géographique (CNRS, Paris 1, Paris 4, Paris 7, EPHE);
- l'UMR 8591 Laboratoire de Géographie Physique (CNRS, Paris 1).

L'école doctorale « Abbé Grégoire » associe l'ENSAPLV à travers le Laboratoire Espace Travail – LET-UMR 7218 LAVUE (Laboratoire Architecture, Ville, Urbanisme, Environnement) et l'équipe Modélisations pour l'Assistance à l'Activité Cognitive de la Conception – MAACC-UMR 3495 MAP (Modèles et simulations pour l'Architecture le Patrimoine).

L'école doctorale « Abbé Grégoire » comprend :

- le LISE (Laboratoire interdisciplinaire pour la sociologie économique), spécialisé dans le domaine du travail ;
  - le CRTD (Centre de recherche sur le travail et le développement), spécialisé dans le domaine de la psychologie ;
  - le CRF (Centre de recherche sur la formation), spécialisé dans le domaine de la formation ;
  - le laboratoire HTTP (Histoire, Technique, Technologie, Patrimoine) ;
  - le DICEN (Dispositif d'information et de communication à l'ère du numérique) spécialisé dans le domaine de la communication ;
  - le LIRSA (Laboratoire interdisciplinaire de recherche en sciences de l'action), émanation du regroupement de 2 laboratoires portant sur l'économie et le management.
- Contact : **Nicole Ajarrai**  
[najarrai@paris-lavillette.archi.fr](mailto:najarrai@paris-lavillette.archi.fr) - Tél. : 01 44 65 23 45  
 Service de la Pédagogie et de la vie étudiante – Bureau 5

## ECTS – EUROPEAN CREDITS TRANSFER SYSTEM

Communs à de nombreux pays européens, les ECTS sont une unité de comptabilisation des enseignements acquis par les étudiants. 60 ECTS représentent une valeur de travail équivalent à une année à temps plein et 30 ECTS représentent un volume de travail équivalent à un semestre à temps plein. Les crédits ECTS expriment la quantité que chaque unité de cours requiert par rapport au volume global de travail nécessaire pour réussir une année d'études complète dans l'établissement, c'est à dire : les cours magistraux, les travaux pratiques, les séminaires, les stages, les recherches, le travail personnel et les examens ou autres modes d'évaluation éventuels. Ils représentent le volume de travail de l'étudiant requis pour chaque cours par rapport à l'ensemble des cours d'un cycle d'études. La règle de base : 1 an = 60 crédits ECTS.

### ÉDITIONS DE LA VILLETTE

Les Éditions de la Villette ont été créées en 1980 par l'École d'architecture Paris-la-Villette afin d'offrir au monde universitaire, tout comme aux professionnels soucieux d'actualiser leurs connaissances, des ouvrages fondamentaux sur les domaines touchants à l'architecture, la ville, l'aménagement du territoire, le paysage. En direction des amateurs éclairés, elles développent également une activité de promotion de la culture architecturale en publiant des écrits relevant de problématiques sociales, techniques ou esthétiques liées aux arts de l'espace.

En vingt-cinq ans, plus d'une centaine d'ouvrages ont vu le jour. La politique éditoriale se concentre autour de trois axes : les ouvrages à vocation didactique, les textes fondamentaux modernes (auteurs du XIXe et du XXe siècle traduits pour la première fois en français) et les essais liés à l'actualité du monde contemporain.

Issue d'un établissement d'enseignement supérieur, cette initiative demeure singulière d'autant que sont publiés des auteurs « maison » comme d'autres venus d'horizons variés. De même, des coéditions ont été mises en place avec plusieurs partenaires, tels que la Fondation Le Corbusier.

Les Éditions de la Villette ont été lauréates du prix « La ville à lire », décerné par la revue Urbanisme et France Culture en 1997, 2005 et 2010, ainsi que du prix « Haussmann » en 2009.

Les ventes hebdomadaires pour les étudiants et les enseignants de l'école sont organisées sous l'atrium une fois par mois tout au long de l'année scolaire.

Situation : Escalier 0 RDC – Téléphone / fax : 01 44 65 23 58 ou 23 59 / 23 28

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi, de 9 h 30 à 13 h et de 14 h à 17 h.

Directeur éditorial : Marc Bédarida, enseignant

Chargée d'édition : Brankica Radic :

editions@paris-lavillette.archi.fr

Situation : Escalier 0 RDC – Téléphone et fax : 01 44 65 23 58 ou 23 59

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi, de 9 h 30 à 13 h et de 14 h à 17 h.

### ÉGIDE

Centre français pour l'accueil des étudiants et les échanges internationaux.

Du transport au logement, de la gestion des bourses aux activités culturelles, sans oublier l'organisation d'événements, Égide met son expérience unique au service des étudiants boursiers, des chercheurs, des experts en mission et des personnalités durant leur séjour en France ou à l'étranger.

www.egide.asso.fr

28, Rue de la Grange aux Belles – 75010 Paris

Tél : 01 40 40 58 58

## 52 ÉLECTIONS

L'élection des représentants étudiants au Conseil d'administration se tient tous les deux ans.  
NB : Tous les étudiants inscrits à l'ENSAPLV sont électeurs et peuvent être candidats.

### EMPLOI

Si vous recherchez un emploi, des offres sont consultables sur le site Internet de l'école, rubrique Espace Professionnel, Offres de stage et d'emploi, Offre d'emplois. Cette page permet d'accéder aux différents sites susceptibles de proposer des offres ainsi qu'à celles déposées en interne par l'école « Actualités emplois ». Les panneaux sous l'atrium et à la cafétéria regroupent également des annonces. Enfin, les étudiants peuvent contacter l'association Passerelle V.

### EMPLOI DU TEMPS

Chaque année, au moment des inscriptions pédagogiques, le service de l'accueil remet à chaque étudiant, sur présentation de la carte d'étudiant, le programme des enseignements par cycle (Licence) et semestre (Master) ainsi qu'un emploi du temps. Le choix des cours se fait à l'aide de ces documents. Les enseignements sont répartis sur la semaine. Les éventuelles modifications d'emploi du temps, changements de salle ou rendez-vous à l'extérieur sont affichés sur le panneau d'affichage de chacune des formations sur lequel vous trouverez aussi les dernières informations concernant votre cycle. Les emplois du temps peuvent être consultés à l'accueil : par formation, par enseignant et par salles de cours.

## ÉTUDIANTS ÉTRANGERS EN ÉCHANGE À L'ENSAPLV

Les étudiants effectuant un échange d'un an à l'ENSAPLV sont accueillis par le service des Relations internationales, qui gère le suivi de leur dossier.  
Contact : **Nicole Videment** – Service des Relations internationales – Administration – 3<sup>e</sup> étage  
Tél. : 01 44 65 23 20

### EXPOSITIONS

La salle d'expositions de l'école accueille une dizaine d'expositions par an dont les orientations sont proposés par les enseignants de l'école ou les étudiants, sous la tutelle pédagogique d'un enseignant. Travaux d'étudiants, travaux d'auteur (artiste, architecte, philosophe, cinéaste), les thèmes abordés sont en articulation avec les questions relatives à l'architecture, le territoire, le paysage, la ville, etc. Une commission bi-annuelle étudie les demandes et établit un programme.

Contact : **Marie-Liesse Sztuka** et **Gilles Enriquez**  
Tél. : 01 44 65 23 71/70

## FONGECIF

Les étudiants salariés ayant obtenu un congé individuel de formation (CIF) peuvent demander une formation en architecture prise en charge par le FONGECIF dont ils dépendent.

S'adresser à **Catherine Comet** pour l'instruction du dossier (au plus tard 3 mois avant le début de la formation).

## FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Contact : **Juliette Gohaud**, Responsable du développement et des partenariats. [juliette.gohaud@paris-lavillette.archi.fr](mailto:juliette.gohaud@paris-lavillette.archi.fr).  
Tél. : 01 44 65 23 22

## GALERIE D'ARCHITECTURE (LA)

Espace d'expositions dédiées à l'architecture contemporaine et aux domaines qui lui sont proches.  
11, rue des Blancs Manteaux – 75004 Paris  
Tél. : 01 49 96 64 00

## HABILITATION À DIRIGER LA RECHERCHE (HDR)

Liste des enseignants chercheurs pouvant encadrer les thèses de doctorat :

### **Yann Nussaume**

Équipe de recherche Architectures Milieux et Paysages (ENSAPLV)

### **Alessia de Biase**

Laboratoire Architecture Anthropologie – UMR 7218 LAVUE (ENSAPLV)

### **Emmanuel Amougou M'balla, Jodelle Zetlaoui-Léger, Christophe Camus**

Laboratoire Espaces – Travail - UMR 7218 LAVUE (ENSAPLV)

### **Chris Younès**

Laboratoire GERPHAU – UMR 7218 LAVUE (ENSAPLV)

### **François Guéna**

Laboratoire MAP-MAACC (ENSAPLV)

### **Karen Bowie, Christian Pedelahore, Valérie**

### **Nègre, Serge Wachter**

Laboratoire IPRAUS-UMR 3329 AUSSER (ENSA Paris-Belleville)

## INFORMATIQUE

Les cours d'informatique sont dispensés en salles 103, 209 et 211. Ces dernières sont sous la responsabilité d'un professeur et sont exclusivement réservées à l'enseignement.

La mise à disposition de 15 à 20 ordinateurs portables auprès des enseignants permet la création d'une salle de cours dite «nomade».

Une armoire de rangement sera déployée afin de permettre le stockage en sécurité de ces ordinateurs.

Dans certains cas précis (diplômes, présentation pendant le cours...) et uniquement sur place, des ordinateurs portables peuvent être éventuellement mis à disposition des étudiants.

Une autorisation écrite de leur enseignant est obligatoire. Pour tous renseignements complémentaires : [sos@paris-lavillette.archi.fr](mailto:sos@paris-lavillette.archi.fr)

L'utilisation des moyens informatiques de l'ENSAPLV a pour objet exclusif de mener des activités pédagogiques d'enseignement ou de recherche. Sauf, autorisation préalable de l'administration ces moyens ne peuvent être utilisés à d'autres fins.

Chaque utilisateur s'engage à respecter les règles ci-dessous.

L'utilisateur ne doit pas :

- modifier, altérer, copier ou supprimer des informations ne lui appartenant pas;
- effectuer des activités accaparant les ressources informatiques et pénalisant la communauté

- (impression de gros documents, stockage de gros fichiers, téléchargement de fichiers lourds ou à partir de P2P de type Kazaa ou eMule);
- se livrer à des actes de piratage sur les machines de l'école ainsi que sur les machines d'autrui;
- effectuer des opérations pouvant nuire au fonctionnement normal du réseau;
- mettre en place un dispositif pour contourner la sécurité;
- installer et utiliser un logiciel sans autorisation;
- introduire ou modifier des données frauduleusement;
- modifier la configuration du système;
- diffuser des informations pouvant porter atteinte à la vie privée ou à l'image d'autrui;
- faire l'apologie du racisme, de l'antisémitisme, de la pornographie, de la pédophilie et de la xénophobie;
- consulter des sites à caractère immoral, xénophobe, raciste, pédophile ou pornographique;
- utiliser des groupes de discussion « chat » et « forum » ou de télécharger des logiciels ou documents sauf dans le cadre d'une activité pédagogique.

L'utilisateur doit :

- respecter les règles d'accès aux ressources informatiques et d'usage des matériels informatiques. Prendre soin du matériel et des locaux mis à sa disposition;
- informer les administrateurs de toute anomalie constatée en envoyant un courriel à [sos@paris-lavillette.archi.fr](mailto:sos@paris-lavillette.archi.fr).

## **INSCRIPTIONS/PRÉINSCRIPTIONS ET RÉINSCRIPTIONS**

### **L'inscription administrative**

L'inscription est obligatoire pour obtenir le statut d'étudiant et accéder aux différents services de l'école.

avec mention. Un jury inter-établissements décide après examen des dossiers et entretien personnel, l'admission définitive du candidat.

### **Conditions d'admission dans les autres années**

Pour entrer en second cycle Master les candidat(e)s doivent être titulaires d'un diplôme d'études en architecture, titulaires d'un titre français ou étranger admis en dispense ou en équivalence.

### **Conditions d'admission en HMONP**

L'habilitation à exercer la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP) est accessible de plein droit à tous les titulaires :

- d'un diplôme d'État d'architecte conférant le grade de master délivré par une école nationale supérieure d'architecture placée sous la tutelle du ministère chargé de l'architecture et habilitée à le délivrer,
- d'un diplôme délivré par des établissements d'enseignement de l'architecture qui ne sont pas placés sous la tutelle de ce ministère et reconnu par lui ou d'un titre français ou étranger admis en dispense ou en équivalence du diplôme d'État d'architecte français.

### **Conditions d'admission en DSA/DPEA**

DSA : Titulaires d'un diplôme d'État architecte, d'architecte DPLG, d'ingénieur, d'un Master universitaire en urbanisme, de géographe, de paysagiste, ou de titres bac +5 et expériences admis en équivalence. Un jury d'admission examine et statue sur les candidatures.

DPEA Architecture navale : titulaires d'un diplôme français ou étranger d'architecte, d'ingénieur, Master d'université ou équivalent, aux candidats ne possédant pas ces diplômes, par décision individuelle

## Inscription en 1<sup>re</sup> année du cycle Licence

L'admission en 1<sup>re</sup> année du cycle Licence fait l'objet d'une procédure de pré-inscription. Les candidats doivent utiliser l'application informatique Admission Post-Bac (APB) disponible dès le début de chaque mois de janvier; si vous êtes âgé(e) de plus de 28 ans veuillez nous contacter au service de la pédagogie et de la vie étudiante.

Une commission d'orientation de l'école examine les dossiers et détermine les candidats admis sur liste principale et ceux admis sur liste complémentaire (dans la limite de la capacité d'accueil de l'établissement).

## Admission par validation des études, expériences professionnelles, acquis personnel

Une commission de validation des acquis examine les dossiers et convoque, le cas échéant, à un entretien individuel les candidats et détermine les unités d'enseignements dont ils peuvent être dispensés.

## Les réinscriptions

Pendant la durée du cursus une réinscription doit être effectuée chaque année en juillet et septembre précédant la rentrée universitaire. Les modalités et les dates de réinscription sont portées à la connaissance des étudiants par email et par voie d'affichage dans l'enceinte de l'école ainsi que sur le site web. Aucune réinscription administrative ne peut être effectuée hors délais.

## L'inscription pédagogique

Les inscriptions pédagogiques sont obligatoires et semestrielles. L'étudiant ne peut s'inscrire pédagogiquement qu'aux unités d'enseignement du cycle et de l'année pour lesquels il est régulièrement

inscrit administrativement. La présence aux cours, aux travaux dirigés, aux projets, aux séminaires... est obligatoire.

Les étudiants engagés dans la vie professionnelle ou assumant des responsabilités particulières dans la vie de l'école, handicapés, sportifs de haut niveau, peuvent bénéficier sous certaines conditions, d'aménagements des horaires et du contrôle des connaissances.

## Conditions d'admission en 1<sup>re</sup> année de premier cycle

Pour entrer en première année, les candidat(e)s doivent être titulaires ou futur(e)s titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent. L'inscription en première année est soumise à la procédure Admission Post-Bac - APB - (obligatoire) et à un processus mis en place à l'ENSAPLV de sélection sur dossier et lettre de motivation. Elle est contrainte également par la capacité d'accueil de l'ENSAPLV. Si vous êtes âgé(e) de plus de 28 ans veuillez contacter le service de la Pédagogie et de la vie étudiante.

## Conditions du bi-cursus architecte-ingénieur

L'ENSAPLV en partenariat avec l'École Spéciale des Travaux Publics (ESTP) et l'EIVP (École des ingénieurs de la ville de Paris) propose aux étudiant(e)s s'inscrivant en 1<sup>re</sup> année de premier cycle, une formation d'architecte ingénieur permettant d'obtenir le double diplôme d'architecte d'État et d'ingénieur du bâtiment. À l'issue des cinq années d'études à l'ENSAPLV, les étudiant(e)s peuvent s'inscrire à l'ESTP ou à l'EIVP pour suivre les deux dernières années option bâtiment. Ainsi après une formation de 7 ans, les étudiants obtiennent un double diplôme d'architecte diplômé d'État et d'ingénieur de l'ESTP ou de l'EIVP. Ce cursus requiert l'obtention du baccalauréat série S

du Directeur de l'ENSAPLV, sur proposition des responsables de la formation, et pouvant faire valoir une compétence professionnelle dans le domaine de l'architecture navale ou de la construction.

DPEA «Recherche en architecture» : architectes diplômés en France ou à l'étranger, titulaires de masters universitaires (mention bien ou très bien) ou d'un diplôme équivalent portant sur des enjeux spatiaux.

Étudiants en master (Architecture ou autres) sous réserve de l'obtention du diplôme en cours. Étudiants étrangers maîtrisant le niveau de langue française requis Niveau Français requis (à télécharger)

L'admission se fait dans la limite des places disponibles (50), sur examen d'un dossier de candidature par le conseil du DPEA.

### **Conditions d'admission en doctorat en architecture**

Le candidat doit être titulaire d'un diplôme national de master ou d'un autre diplôme conférant le grade de master, à l'issue d'un parcours de formation établissant son aptitude à la recherche. Les étudiants en architecture doivent être titulaires du diplôme d'État d'architecte avec la mention recherche. Cette mention recherche s'obtient au terme d'un parcours recherche et requiert une soutenance conjointe du PFE et du mémoire de séminaire devant un «jury recherche» ad hoc.

Certaines formations post-master (DSA ou DPEA) délivrent une mention recherche pouvant donner lieu à une équivalence.

## **JOURNAL OFFICIEL**

Le Journal officiel contient les arrêtés et les décrets qui définissent le statut des écoles d'architecture, les études d'architecture, le statut d'étudiant et les droits d'inscriptions. S'y trouve également toute la législation relative à l'enseignement supérieur. Le décret relatif aux études d'architecture est consultable (Décret n° 2005-734 du 30 juin 2005) sur le Journal officiel paru le 1<sup>er</sup> juillet 2005, JO n° 152, page 10 882 ou bien sur [www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr).

## **JOURNÉE PORTES OUVERTES**

La journée «Portes ouvertes» se déroulera le samedi 1<sup>er</sup> février 2014 à l'ENSAPLV. L'École présentera ses missions, son projet, ses différentes formations, ses relations avec les établissements d'enseignement supérieur, son ouverture internationale.

## **JURIDIQUE**

voir aussi **LOGEMENT - PERMANENCE JURIDIQUE**

J

A  
B  
C  
D  
E  
F  
G  
H  
I  
J  
K  
L  
M  
N  
O  
P  
Q  
R  
S  
T  
U  
V  
W  
X  
Y  
Z



## LOGEMENT

Différents sites proposent des offres de logement:

- Crous, service du logement : [www.crous.fr](http://www.crous.fr)
- Ma piaule : [www.mapiaule.com](http://www.mapiaule.com)
- Hestia (logement étudiant) : [www.hestia.fr](http://www.hestia.fr)
- site du logement étudiant depuis 1997 : [www.adele.org](http://www.adele.org)
- Ville de Paris : [www.paris.fr](http://www.paris.fr)

Le guide Étudiant de Paris en téléchargement s'efforce de répondre à toutes les questions que peut se poser l'étudiant parisien : comment financer ses études, se loger, les différentes orientations scolaires, la liste des bibliothèques, les dépenses de santé... mais aussi restos, sorties, sport, loisirs...

- Et le guide du logement sur le site de l'école – rubrique Vie étudiante.

## LOGEMENT - PERMANENCE JURIDIQUE

Reprenant une pratique existante pendant de nombreuses années à l'École,

Jean Baptiste EYRAUD assure une permanence juridique sur les questions de logement et d'urbanisme, à destination des associations, des étudiants de l'école, d'habitants, tout en formant des étudiants à un Droit pratique.

L'école d'architecture veut rester un lieu ouvert et solidaire, afin de ne pas être coupée des réalités de la Ville et de ses habitants.

Il s'agit de relancer cette permanence de droit avec des étudiants volontaires, face notamment au durcissement de la crise du logement, en particulier pour les étudiants, qui à chaque rentrée affrontent l'arbitraire et la galère du logement, mais également à destination d'associations ou d'habitants qui auraient besoin de conseils.

Les lundis , de 12h30à 14h , salle 107

## MAISON DE L'ARCHITECTURE

Lieu d'exposition et de débats, soutenu par l'Ordre des architectes d'Île-de-France.

Coordonnées : 148, rue du faubourg Saint-Martin - 75010 Paris

[www.architectes-idf.org](http://www.architectes-idf.org)

## MAISON DES INITIATIVES ÉTUDIANTES

Ouverte du lundi au vendredi de 10h à 22h et le samedi de 14h à 19h.

La Maison des initiatives étudiantes soutient et accompagne les initiatives des étudiants en leur proposant de multiples services : domiciliation d'associations, salles de réunions et de répétitions, formations, galerie, centre de documentation.

Coordonnées : 50, rue des Tournelles – 75003 Paris  
Tél. : 01 49 96 65 30

## MÉDECINE PRÉVENTIVE

Une visite médicale est obligatoire pour les élèves qui s'inscrivent pour la première fois dans un établissement d'enseignement supérieur. Les convocations ont lieu entre les mois de mars et avril de l'année universitaire en cours. Une participation de 10 € est demandée.

Pour en savoir plus :

SIUMPPS

45, rue des Saint Pères – 75006 Paris.

Tél. : 01 42 86 88 08

## MÉNAGE

Le nettoyage des locaux est assuré quotidiennement par une société spécialisée. Des poubelles sont réparties sur l'ensemble du site et mises à disposition de tous.

En cas de suggestions pour l'entretien des salles de cours, un cahier de liaison est disponible à l'accueil. (Voir aussi article : Respect des locaux et des matériels, p. 79).

## MÉTROPOLITAINS

Émission de radio sur l'architecture et la ville sur France Culture tous les jeudis de 11h à 12h.

Réalisateur : François Chaslin.

[www.france.culture.fr/emissions-metropolitains.html](http://www.france.culture.fr/emissions-metropolitains.html)

## MONITEURS

La fonction de moniteur est celle d'un accueil et d'aide dans un certain nombre de services techniques de l'école : studio photo, expositions, bibliothèque, vidéothèque, atelier de maquette, atelier numérique ou encore Éditions de la Villette.

Contact : Responsable du service du personnel –

### Jacqueline Gomes

[jacqueline.gomes@paris-lavillette.archi.fr](mailto:jacqueline.gomes@paris-lavillette.archi.fr)

Administration 3<sup>e</sup> étage

Tél. : 01 44 65 23 11

## MSP – MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE

Dans le cadre de la HMONP, la MSP est d'une durée équivalente à 6 mois au minimum et à temps plein.

Dans le cadre du DSA, la période de pratique professionnelle est de 4 mois à temps plein ou de 6 mois à temps partiel (500 heures). Elle peut être effectuée

dans une structure professionnelle de conception et/ou d'assistance à maîtrise d'ouvrage (programmation, montage et de suivi des processus de projet, etc.) publique ou privée, en France ou à l'étranger, ou encore dans un laboratoire de recherche si l'étudiant opte pour le parcours recherche.

## MUTUELLES ÉTUDIANTES

Les mutuelles sont des caisses complémentaires qui permettent le remboursement des frais médicaux, parfois jusqu'à 100%, en fonction des garanties que vous aurez choisies au moment de votre inscription administrative. Il y a deux mutuelles étudiantes qui gèrent aussi votre compte d'assurance maladie, que vous soyez mutualiste ou pas.

Centre 601 LMDE

La mutuelle des étudiants

Centre d'accueil : 10, rue Linné – 75005 Paris

Métro Jussieu

Adresse postale : académie de Paris 93699 Pantin Cedex

Tél. : 32 60 et dites LMDE

[www.lmde.com](http://www.lmde.com)

Centre 617 SMEREP

Société mutualiste des étudiants de la région parisienne

Centre d'accueil : 54, bd Saint-Michel – 75006 Paris

Métro Saint Michel

Adresse postale : BP 617 – 75662 Paris Cedex 14

Tél. : 01 56 54 36 34 – [contact@smerep.fr](mailto:contact@smerep.fr)

[www.smerep.fr](http://www.smerep.fr)



## OBJETS TROUVÉS

Tous les objets trouvés sont regroupés à l'accueil et détruits à la fin de chaque semestre.  
Tél. : 01 44 65 23 00

## OBSERVATOIRE DES DÉBOUCHÉS

L'ENSAPLV participe à toutes les enquêtes nationales conduites par son ministère de tutelle. Ces enquêtes permettent de suivre l'évolution professionnelle des diplômés en architecture. L'ENSAPLV organise également ses propres enquêtes et analyse les résultats spécifiques concernant ses diplômés.

Des annuaires sont disponibles sur [www.paris-lavillette.archi.fr](http://www.paris-lavillette.archi.fr) – rubrique Diplômés de l'école.

Par ailleurs, vous trouverez dans la rubrique Espace Pro, de nombreux documents concernant les missions des architectes, des fiches métiers, des liens utiles, de la documentation sur la profession en France et à l'international.

Contact : **Juliette Gohaud**

[juliette.gohaud@paris-lavillette.archi.fr](mailto:juliette.gohaud@paris-lavillette.archi.fr)

Administration 3<sup>e</sup> étage – Tél. : 01 44 65 23 22

## ORDRE DES ARCHITECTES

L'Ordre des architectes est l'organisation professionnelle officielle des architectes. Il est nécessaire d'y être inscrit pour exercer le métier et signer un permis de construire. Il est aussi au service des étudiants. En partenariat avec

les écoles d'architecture franciliennes et les différents organismes (maîtrise d'ouvrage publique et privée), l'Ordre des architectes d'Île-de-France a créé le « Guichet emplois et stages », plate-forme d'informations pour les étudiants à la recherche d'un stage dont les conventions sont téléchargeables.

Coordonnées en Île-de-France : Ordre des architectes d'Île-de-France Couvent des Récollets,  
148, rue du Faubourg Saint Martin – 75010 Paris  
Tél. : 01 53 26 10 60 – Fax : 01 53 26 10 61  
[craif@architectes-idf.org](mailto:craif@architectes-idf.org)

## OUVERTURE DE L'ÉCOLE

Avenue de Flandre : du lundi au vendredi de 9 h à 22 h et le samedi de 9 h à 19 h

Cambrai : du lundi au vendredi de 9 h à 21 h 30

Les sites sont fermés pendant les vacances de Noël, de Printemps, et au mois d'août.

Ces horaires doivent être respectés par tous.

Les étudiants qui souhaitent venir travailler exceptionnellement à l'école, en dehors des périodes d'ouverture, doivent déposer une demande écrite auprès de **Philippe Bourdier**, responsable de la logistique et des moyens communs, [philippe.bourdier@paris-lavillette.archi.fr](mailto:philippe.bourdier@paris-lavillette.archi.fr).

L'entrée de l'école (avenue de Flandre) est surveillée et contrôlée par une équipe de gardiens. La carte d'étudiant peut être demandée à l'entrée.

## ORGANISATION DES ÉTUDES

**Le premier cycle (dit Licence)**

Un premier cycle d'études d'une durée normale de 3 ans (6 semestres valant 180 ECTS au total) conduit à

70 l'obtention du diplôme d'études d'architecture conférant le grade de licence, diplôme national de l'enseignement supérieur. Il correspond à un diplôme bac + 3 années d'études supérieures.

Ce cycle comporte 4 200 heures dont 2200 heures encadrées par des enseignants, réparties en 26 unités d'enseignement maximum, dont 6 au minimum consacrées au projet, 2 au minimum comportant les périodes de stages obligatoires correspondent à une durée d'au moins 6 semaines) et 1 comprend un rapport d'études (travail personnel écrit) et sa soutenance. À l'ENSAPLV, un étudiant peut prendre au maximum 4 inscriptions administratives annuelles en vue de l'obtention du diplôme d'études en architecture.

### **Le second cycle (dit Master)**

Le second cycle d'une durée normale de 2 ans (4 semestres valant 120 ECTS au total) conduit à l'obtention du diplôme d'État d'architecte conférant le grade de master, diplôme national de l'enseignement supérieur. Il correspond à un diplôme bac + 5 années d'études supérieures.

Ce cycle comporte 2 600 heures dont 1 200 heures encadrées par des enseignants, réparties en 15 unités d'enseignement maximum. Les unités d'enseignement intègrent nécessairement le stage de formation pratique (d'une durée minimale de 2 mois à temps plein ou 4 mois à mi-temps), une initiation à la recherche, la préparation d'un mémoire (travail personnel d'études et/ou de recherche) et celle du projet de fin d'études (PFE). 4 unités au minimum sont consacrées principalement au projet dont celle comportant la préparation du projet de fin d'études. À l'ENSAPLV, un étudiant peut prendre au maximum 3 inscriptions annuelles en vue de l'obtention du diplôme d'État

d'architecte.

L'unité d'enseignement du dernier semestre comporte la préparation du projet de fin d'études (PFE). Elle s'inscrit dans le prolongement de l'enseignement du projet dispensé lors de la formation. Le PFE est un travail personnel qui équivaut à 200 heures de travail personnel sur 1 semestre. Il fait l'objet d'une soutenance publique devant un jury.

### **La HMONP**

L'habilitation de l'architecte diplômé d'État à exercer la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP) permet à son titulaire d'endosser les responsabilités personnelles prévues aux articles 3 et 10 de la loi n°77-2 du 3 janvier 1977 modifiée sur l'architecture (article 1 de l'arrêté du 10 avril 2007). Elle permet l'inscription au conseil régional de l'ordre des architectes.

Le cursus HMONP intègre une période de formation de 150 heures et une période de mise en situation professionnelle (MSP) d'une durée de 6 mois minimum, au sein d'une structure dont la maîtrise d'œuvre est l'activité principale.

Le journal de bord, tenu quotidiennement par l'ADE et visé mensuellement par le tuteur de la structure d'accueil et l'enseignant directeur d'études, permet l'évaluation en continu de la période de mise en situation professionnelle et la validation de 30 ECTS. Les enseignements délivrés au sein de l'école sont évalués par le jury à travers le mémoire professionnel, et à l'occasion de la soutenance. Ils permettent la validation de 30 ECTS.

La formation a, selon l'article 7 de l'arrêté du 10 avril 2007, pour objectif l'acquisition, l'approfondissement, l'actualisation des connaissances de l'architecte diplômé d'État dans trois domaines spécifiques :

– les responsabilités personnelles du maître d'œuvre :

- la création et la gestion des entreprises d'architecture, les principes déontologiques, les questions de la négociation de la mission (contrat, assurances...), les relations avec les partenaires (co-traitance...), la gestion et les techniques de suivi du chantier;
- l'économie du projet : la détermination du coût d'objectif, les liens avec les acteurs (économiste, bureaux d'études techniques, entreprises...);
- les réglementations, les normes constructives, les usages.

Le pré-requis pour l'inscription en HMONP est l'obtention du diplôme d'État d'architecte, ce qui implique la validation des enseignements, de la soutenance du PFE et du stage obligatoire. Une convention tripartite est passée entre l'école, l'organisme d'accueil, et le postulant. L'enseignement HMONP ne concerne plus le projet, qui est réputé connu et maîtrisé à l'issue du cycle Master.

#### CALENDRIER DE LA FORMATION 2013/2014

Sessions thématiques : du 27 janvier au 7 février 2014 (10 jours)

Sessions thématiques et étude de cas problématisées du 23 juin au 4 juillet 2014 (10 jours)

Soutenance finale : du 27 octobre au 7 novembre 2014  
Horaires des journées de formation : 9h-13h/14h-18h

#### Le doctorat

Le candidat doit être titulaire d'un diplôme national de master ou d'un autre diplôme conférant le grade de master, à l'issue d'un parcours de formation établissant son aptitude à la recherche. Le doctorat correspond à un diplôme bac + 8 années d'études. L'école nationale supérieure d'architecture de Paris la Villette est associée, via l'ensemble de ses laboratoires et de ses équipes de recherches qui y sont habilités, aux écoles doctorales

« Géographie de Paris - Espace, Sociétés, Aménagements » de Paris 1 et « Abbé Grégoire » du CNAM à co-délivrer un doctorat en architecture.

L'ENSAPLV dispense une formation de préparation à la recherche : le DPEA « Recherches en architecture ». L'objectif de cette année de formation est de s'acculturer au milieu de la recherche en architecture et de faire une première expérience de longue durée en laboratoire. Ce post-master est construit dans un esprit d'ouverture et de transversalité afin de donner aux étudiants désirant s'engager dans un doctorat, la possibilité de découvrir, approfondir ou s'ouvrir à la recherche sur l'architecture, la ville et le paysage dans sa diversité.

#### Les formations spécialisées

Les études d'architecture peuvent également mener à des diplômes de spécialisation et d'approfondissement en architecture (DSA) et comporter des formations conduisant à des Diplômes Propres aux Écoles d'Architecture (DPEA).

## PAVILLON DE L'ARSENAL

Centre de documentation, lieu d'exposition et centre de conférences sur Paris, son histoire et son actualité architecturale. Galerie permanente sur Paris, expositions temporaires thématiques et expositions d'actualité (concours, projets...). Et une librairie sur l'architecture. 21, boulevard Morland – 75004 Paris  
Tél. : 01 42 76 33 97  
[www.pavillon-arsenal.com](http://www.pavillon-arsenal.com)

## PETITES ANNONCES

Les petites annonces (offres d'emplois, locations, vente, échanges, etc...) peuvent être affichées et consultées sur les panneaux prévus à cet effet. elles doivent être datées et sont régulièrement retirées.  
Situation : cafétéria – panneau associations des étudiants.

## PHOTOCOPIES

Cinq photocopieurs sont à votre disposition en libre-service :

- bibliothèque (1),
- centre de documentation (1),
- accueil (2),
- atelier numérique (1 couleur).

Pour utiliser ces photocopieurs, vous devez être en possession d'une carte magnétique en vente au distributeur à l'accueil.

## PLAQUETTES DES PROGRAMMES PÉDAGOGIQUES

Les plaquettes des différentes formations dispensées au sein de l'école sont distribuées à la rentrée pour les premier et second cycles et pour la HMONP (sur présentation de la carte d'étudiant).  
Toutes sont consultables sur [www.paris-lavillette.archi.fr](http://www.paris-lavillette.archi.fr) rubrique Enseignements.  
Les autres supports sont disponibles au sein des différents services.

## PRÊTS D'HONNEUR

Des prêts d'honneur peuvent être accordés aux étudiants de nationalité française qui poursuivent leurs études dans un établissement d'enseignement supérieur dépendant du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, par un comité académique, sur appréciation de leur situation particulière.  
Versés en une seule fois, ils doivent être remboursés au plus tard dix ans après l'obtention du diplôme. Ils sont attribués sans intérêt et ne peuvent être cumulés avec une bourse d'enseignement supérieur.

## PROJET DE FIN D'ÉTUDES – PFE

Le projet de fin d'études, travail personnel, consiste en un projet architectural ou urbain accompagné d'un rapport de présentation. Il est préparé lors du premier semestre de la deuxième année de Master et effectué au cours du dernier semestre de la même année. Il équivalait à environ 200 heures de travail personnel sur un

semestre et doit être de nature à démontrer la capacité de l'étudiant à maîtriser la conception architecturale, à mettre en œuvre les connaissances et les méthodes de travail qu'il a acquises au cours de sa formation.

Il donne lieu à soutenance devant un jury.

## PROPRETÉ

La propreté est la première qualité d'un espace commun partagé; c'est l'affaire de tous! Nous demandons donc à tous de se responsabiliser sur cette question.

Nous rappelons qu'en 2012, la société de ménage s'était mise en grève en raison de l'irrespect des usagers.

## RANGEMENT

Le personnel de ménage et les équipes de nuit de l'école ne peuvent à eux seuls assurer le rangement des salles.

Il est demandé aux étudiants sous la responsabilité des enseignants de ranger les salles à la fin des activités (tables, chaises, panneaux, traces de rendus...).

## RECHERCHE

voir aussi **DÉPARTEMENT DE LA RECHERCHE**

L'ENSAPLV dispose de six laboratoires de recherche :

**AMP** (Architectures, milieux, paysages) - UMR 7218 LAVUE (Laboratoire Architecture, Ville, Urbanisme, Environnement). Coordination : Yann Nussaume, Philippe Nys, Arnaud Laffage.

**AHTTEP** (Architectures, Histoire, Techniques Territoires, Patrimoines ). Coordination Karen Bowie

**GERPHAU** : Philosophie Architecture Urbaine – UMR 7218 LAVUE

Coordination : Chris Younès.

**LA/A** (Laboratoire Architecture-Anthropologie) - UMR 7218 LAVUE. Coordination : Alessia de Biase.

**LET** (Laboratoire Espaces – Travail) - UMR 7218 LAVUE. Coordination : Michael Fenker.

**MAACC** (Modélisations pour l'Assistance à l'Activité Cognitive de la Conception) – UMR 3495 MAP

R

A  
B  
C  
D  
E  
F  
G  
H  
I  
J  
K  
L  
M  
N  
O  
P  
Q  
R  
S  
T  
U  
V  
W  
X  
Y  
Z

(Modèles et simulations pour l'Architecture le Patrimoine. Coordination : François Guéna.

Et participe à trois réseaux de recherche :

Le LIEU (Réseau Logiques Identités Espace Urbanité)  
www.reseau-lieu.archi.fr

PhilAU (Réseau scientifique thématique philosophie architecture urbain)  
www.philau.archi.fr

Le RAMAU (Réseau Activités et métiers de l'architecture et de l'urbanisme)  
www.ramau.archi.fr

Coordonnées des laboratoires et équipe de recherche  
118-130, avenue Jean-Jaurès – 75019 Paris  
Métro Ourcq

Contact : **Nicole Ajarrai**, responsable administrative,  
nicole.ajarrai@paris-lavillette.archi.fr  
Tél. : 01 44 65 23 45

## RÈGLEMENT DES ÉTUDES

Le règlement des études est approuvé chaque année par le Conseil d'administration.

Disponible sur le site de l'école, rubrique École

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le règlement intérieur fixe les règles de la vie commune au sein de l'école.

Disponible sur le site de l'école, rubrique École

## RÉSEAUX DE RECHERCHE

LIEU (Logiques Identités Espace Urbanité)  
PhilLAU (Réseau scientifique thématique philosophie architecture urbain)

RAMAU (Réseau activités et métiers de l'architecture et de l'urbanisme)

D'autres équipes animées par des enseignants de l'École sont localisées dans d'autres établissements.

Ces structures de recherche nourrissent les différents pôles de compétences de l'ENSAPLV et interviennent notamment dans l'encadrement du doctorat.

## RESPECT DES PERSONNES - COMPORTEMENT GÉNÉRAL

L'ENSAPLV est un espace de dialogue, d'écoute et de tolérance mutuelle, fondé sur le respect du principe de laïcité de l'enseignement supérieur.

Le comportement des personnes à l'intérieur de l'établissement doit être conforme aux règles communément admises en matière de respect d'autrui et de civilité ainsi qu'aux lois et règlements en vigueur. Notamment, il ne doit pas être de nature :

- à porter atteinte à l'ordre public et au bon fonctionnement de l'école ;
- à perturber le bon déroulement des activités pédagogiques, administratives, culturelles ou de toute manifestation au sein de l'école (notamment par des volumes sonores trop importants) ;
- à porter atteinte à la santé, l'hygiène et la sécurité des personnes.

Chacun a droit au respect de sa personne.

Il ne sera admis aucun comportement irrespectueux, agressif ou humiliant, aucune agression verbale ou physique à l'égard de quiconque au sein de l'établissement : personnel enseignant, personnel administratif et technique, étudiants.

Tout contrevenant à ces dispositions s'expose à des sanctions disciplinaires.



## RESPECT DES LOCAUX ET DES MATÉRIELS

Chacun est tenu au respect des règles de vie collective à l'intérieur de l'établissement et notamment au respect de la propreté de tous les lieux. En outre il est interdit de consommer de la nourriture ou des boissons dans les services pédagogiques ci-dessus énoncés.

La propreté et l'entretien des lieux dépendent des efforts de chacun, qu'il soit enseignant, membre du personnel administratif et technique ou étudiant. Ainsi, après chaque cours, réunion, rendu de projet ou soutenance, les espaces utilisés doivent être rangés et remis en état selon leur configuration initiale ; gobelets, papiers et autres détritrus doivent être déposés dans les poubelles, ceci dans le souci du respect des prochains utilisateurs des lieux.

Il est impératif de respecter les mobiliers des salles de cours, notamment les tables et les chaises et d'éviter toute dégradation des lieux et des matériels : tags sur les murs, tables et chaises. Notamment, il est obligatoire d'utiliser un tapis de découpe (format A3 au minimum) pour éviter d'endommager les plateaux des tables avec les cutters et de protéger sols, murs et plateaux des tables lors des collages et peintures, particulièrement lorsqu'il s'agit de colles et peintures en bombes.

Les matériels mis à disposition (photocopieurs, tireuses de plans, ordinateurs, imprimantes...) doivent être utilisés avec le plus grand soin. Ils sont destinés à un usage collectif et sont placés sous la sauvegarde commune. En cas de doute, de panne ou de dysfonctionnement constaté, il est impératif de s'adresser aux responsables des services compétents. En cas de détérioration ou de perte, les matériels pédagogiques de l'école : photo, vidéo, ordinateurs portables, supports numériques, ouvrages, revues, etc., devront être remplacés.

### RESTAURATION

Restaurants universitaires les plus proches :  
 Bichat : 16, avenue Henri Huchard – 75018 Paris  
 Rabelais : 2, av. de la porte de Clignancourt – 75018 Paris  
 ESCP (École supérieure de commerce de Paris) :  
 79, av. de la République – 75011 Paris

# S

A  
B  
C  
D  
E  
F  
G  
H  
I  
J  
K  
L  
M  
N  
O  
P  
Q  
R  
S  
T  
U  
V  
W  
X  
Y  
Z

### SALARIÉS

Tout(e) salarié(e) peut demander à bénéficier d'un statut d'étudiant engagé dans la vie professionnelle (EVP) à condition d'effectuer au moins 60 heures par mois ou 120 heures par trimestre. Le contrat de travail doit être valable et non morcelé sur l'entière année universitaire concernée, autrement dit du 1<sup>er</sup> octobre année n au 31 juillet n+1.

Ce statut permet d'être dispensé de l'assiduité aux cours mais pas aux travaux dirigés et travaux pratiques. Dans tous les cas, il est préférable d'en avertir les enseignants concernés qui conviendront alors des aménagements possibles. Une copie du contrat de travail sera alors demandée lors de l'inscription pédagogique.

### SALLE 100

Espace entièrement rénové en 2011, la salle 100 est l'espace de libre travail étudiant. Afin qu'il reste un espace de qualité, il doit être respecté. Les étudiants doivent entre autre chose par exemple - s'ils veulent en conserver l'usage - utiliser des tapis de découpe et jeter les matériaux non-utilisés dans des poubelles et non à même le sol! Lors des rendus, le sol de la salle 100 n'est plus visible et ce n'est pas acceptable!

### SECOURISME

Tout le personnel du service de l'accueil est formé aux premiers secours.

## **SERVICES ADMINISTRATIFS – DIRECTION, PÉDAGOGIE, RELATIONS INTERNATIONALES, PERSONNEL**

44 rue de Flandre, 3e étage

Heures d'ouverture :

Lundi, mardi, jeudi : 9h30-13h

Mardi, jeudi et vendredi : 14h30-17h

fermé le mercredi

### **SECURITÉ SOCIALE**

Les dossiers d'assurance sont gérés par la mutuelle étudiante choisie lors de l'inscription  
(Voir : Mutuelles étudiantes).

Adresse des régimes spéciaux étudiants :

173, rue de Bercy – 75012 Paris

[www.paris.ameli.fr](http://www.paris.ameli.fr)

Contact : Service de la pédagogie et de la vie étudiante

Tél. : 01 44 65 23 02

### **SERVICE DE LA PÉDAGOGIE ET DE LA VIE ÉTUDIANTE**

**Catherine Comet**, responsable

Tél. : 01 44 65 23 12

### **CYCLE LICENCE, Bureau 9**

**Bernard Coiffet**

- Gestion et suivi de la procédure de préinscription APB
- Inscriptions et réinscriptions, Sécurité sociale
- Gestion et suivi pédagogique des étudiants de 1<sup>re</sup> année

**Sivajini Kethees**

- Gestion et suivi pédagogique des étudiants de Licence 3 et des stages de Licence (ouvrier, chantier et de première pratique)

**Corine Peroumal-Laguerre**

- Gestion et suivi pédagogique des étudiants de Licence 2, VAE, DAP.

### **CYCLE MASTER, Bureau 7**

**Agnès Mirandel et Patricia BERNAIX**

- Gestion et suivi pédagogique des étudiants inscrits dans les 2 années du cycle
- Organisation des sessions de PFE
- Gestion des diplômés ADE

### **HMONP/STAGES, Bureau 8**

**Céline Protat**

- Gestion et suivi des stages de Master
- Mise en œuvre et suivi de la procédure d'inscription en HMONP
- Gestion et suivi pédagogique de la HMONP

### **FORMATIONS POST-MASTER DSA, DPEA, Bureau 6**

**Elisabeth Gosselet**

- Mise en œuvre et suivi des procédures de préinscription et d'inscription dans les 2 formations DSA et DPEA Architecture navale
- Gestion et suivi pédagogique des étudiants inscrits dans les 2 formations
- Organisation des sessions de soutenance

## FORMATIONS À LA RECHERCHE DPEA DOCTORAT, Bureau 5

**Nicole Ajarrai**

- Développement de la recherche en lien avec le département recherche
- Gestion et suivi doctorat et du DPEA « Recherches en Architecture »
- Mise en œuvre du dispositif d'incitation aux études doctorales (allocations de recherche)

## MISSIONS TRANSVERSALES, Bureau 6

**Esther Gautier**

- Publications et documents à caractère pédagogique :
- Programmes d'enseignement des différents cycles, rapport d'activité, livret de l'étudiant, publications relatives aux activités internationales.
- Secrétariat du Conseil d'administration

En cas de litiges ou bien si vous souhaitez des informations plus générales sur le déroulement de votre cursus, vous pouvez prendre un rendez-vous, auprès de **Catherine Comet**, responsable du Service de la pédagogie et de la vie étudiante, [catherine.comet@paris-lavillette.archi.fr](mailto:catherine.comet@paris-lavillette.archi.fr)  
Administration – 3<sup>e</sup> étage – Tél. : 01 44 65 23 12

## SERVICE DES RELATIONS INTERNATIONALES

Pour les séjours d'études à l'étranger Administration – 3<sup>e</sup> étage - Bureaux 4 et 12 :

**Danielle Hugues**, responsable

[danielle.hugues@paris-lavillette.archi.fr](mailto:danielle.hugues@paris-lavillette.archi.fr)

Tél. : 01 44 65 23 19

**Justine Simonot**

[justine.simonot@paris-lavillette.archi.fr](mailto:justine.simonot@paris-lavillette.archi.fr)

Tél. : 01 44 65 23 27

**Nicole Videment**

[nicole.videment@paris-lavillette.archi.fr](mailto:nicole.videment@paris-lavillette.archi.fr)

Tél. : 01 44 65 23 20

## SIGNALÉTIQUE

Pour s'orienter vers une salle ou un amphithéâtre : le premier chiffre de 0 à 3 indique l'étage, les deux derniers chiffres indiquent le numéro de l'escalier, numérotés de 1 à 14 en partant de l'entrée.

Exemples :

Amphi 011 : rez-de-chaussée, escalier 11

Salle 105 : 1<sup>er</sup> étage, escalier 05

Salle 209 : 2<sup>e</sup> étage, escalier 09

Salle 310 : 3<sup>e</sup> étage, escalier 10

## SITE INTERNET

[www.paris-lavillette.archi.fr](http://www.paris-lavillette.archi.fr)

Il regroupe toutes les informations concernant l'école et l'actualité architecturale : enseignements pratiques et administratifs sur la vie dans l'école, sur les droits des étudiants, mais aussi les programmes pédagogiques de l'école, les offres de stages, les échanges internationaux, les conférences, colloques, expositions, soutenances de PFE, ainsi que des informations sur les concours. Pour toutes nouvelles informations qui pourraient intéresser la vie de l'école, n'hésitez pas à contacter le service de la communication au rez-de-chaussée, face à l'accueil.

Contact : **Gilles Enriquez**

[gilles.enriquez@paris-lavillette.archi.fr](mailto:gilles.enriquez@paris-lavillette.archi.fr)

Tél. : 01 44 65 23 70

## STAGES

Le premier cycle des études d'architecture comporte deux périodes de stage d'égales durées (3 semaines minimum) : le stage « ouvrier et/ou chantier » et le stage « de première pratique » destinés à appréhender la diversité des pratiques professionnelles.

Le stage « de formation pratique » du second cycle se déroule sur deux mois à temps plein (8 semaines minimum) en une ou deux périodes.

Les stages peuvent être effectués pendant la période réservée de l'inter-semestre en février ou pendant les congés scolaires d'été.

La mise en situation professionnelle du DSA (Diplôme de spécialisation et d'approfondissement en architecture) peut être effectuée dans le cadre d'un stage.

Les démarches administratives sont à effectuer au moins quinze jours avant le début du stage, aucune convention de stage ne pouvant être établie après la date de début du stage.

Une liste d'offres de stages est consultable sur le site Internet de l'école : rubrique Stages – Offres de stages. Pour envoyer une offre de stages : [stages@paris-lavillette.archi.fr](mailto:stages@paris-lavillette.archi.fr)

Pour toutes informations complémentaires, consulter le site Internet de l'école à la rubrique « Stages » où le Guide des stages peut être consulté ou téléchargé : principes régissant les stages à l'ENSAPLV, présentation des stages, démarches administratives et pédagogiques, dispositions réglementaires.

Toute demande de dérogations aux règles générales

présentées dans le guide des stages doit faire l'objet d'une demande écrite auprès de la Commission des stages.

### Contacts

Pour le cycle Licence, **Sivajini KETHEES** - 01 44 65 23 21 - [sivajini.kethees@paris-lavillette.archi.fr](mailto:sivajini.kethees@paris-lavillette.archi.fr)

Pour le cycle Master, **Céline Protat** - 01 44 65 23 15 [celine.protat@paris-lavillette.archi.fr](mailto:celine.protat@paris-lavillette.archi.fr)

Pour le DSA, **Elisabeth Gosselet** – 01 44 65 23 05 [elisabeth.gosselet@paris-lavillette.archi.fr](mailto:elisabeth.gosselet@paris-lavillette.archi.fr)

### La mise en situation professionnelle en DSA

Le DSA (Diplôme de Spécialisation et d'Approfondissement en Architecture) comprend une période de pratique professionnelle qui peut être faite dans le cadre d'un stage. (voir MSP)

## STATUT DE L'ÉCOLE

L'école nationale supérieure d'architecture de Paris la Villette est un établissement public à caractère administratif (décret n° 86.390 du 10/03/86) sous la tutelle du ministère de la Culture et de la Communication, direction générale des patrimoines.

## TABAC

Le décret n° 2006-386 du 15 novembre 2006 visant à protéger la santé des non fumeurs et des fumeurs limite la consommation de tabac dans les lieux affectés à un usage collectif. Les locaux d'enseignement rentrent dans le champ d'application de la loi et il n'est pas possible d'y aménager des locaux réservés aux fumeurs. Il est donc interdit de fumer dans tous les lieux fermés et couverts de l'école dont l'Atrium. Il reste cependant possible de fumer dans les espaces découverts. À ce titre, des cendriers sont installés dans les cours ouvertes. Les fumeurs sont priés de respecter les non-fumeurs afin qu'ils ne souffrent pas de tabagisme passif.

## TAXE D'APPRENTISSAGE

La taxe d'apprentissage peut être versée à l'école par les entreprises ou agences qui le désirent. C'est le seul impôt dont elle détermine en partie l'affectation. Pour l'ENSAPLV, c'est une ressource propre aujourd'hui indispensable. Elle contribue au développement du fonds documentaire, à la tenue de conférences et d'expositions de qualité.

La perception de cette taxe par notre école a déjà permis de soutenir de nombreux projets essentiels dans la formation des architectes et des métiers de l'architecture, notamment en développant un parc de libre service informatique en constante évolution ainsi que des programmes d'échanges et de coopération inter-universitaires à travers des workshops et des voyages pédagogiques en France et dans le monde entier.

Versement de la taxe d'apprentissage : par l'intermédiaire d'un organisme collecteur au choix de l'entreprise ou par une chambre de commerce et d'industrie en lui demandant d'effectuer le versement à l'ENSAPLV en indiquant le numéro Siret de l'École : n° 19751875600014. Dans ce cas, nous vous prions de bien vouloir nous informer de cette démarche par courrier. Vous pouvez également faire une donation ou dotation de matériels utilisables à des fins pédagogiques.

**Juliette Gohaud**, Responsable du développement et des partenariats – Administration 3<sup>e</sup> étage  
juliette.gohaud@paris-lavillette.archi.fr.  
Tél. : 01 44 65 23 22

## TEST DE CERTIFICATION DE LANGUES

**Anglais** : deux possibilités pour certifier la capacité des candidats non anglophones à utiliser et à comprendre l'anglais tel qu'il est parlé et écrit dans un contexte universitaire. (Le TOEIC n'est pas toujours reconnu par nos partenaires anglophones)

**IELTS**, *International English Language Testing*. Ce test est organisé tous les quinze jours par le British Council 9, rue de Constantine – 75340 Paris Cedex 7  
Tél. : 01 49 55 73 00

L'évaluation requise dans la plupart des établissements partenaires anglophones correspond à 6,5. Ce test est reconnu par tous nos partenaires.

**TOEFL**, *Test of English as a Foreign Language*, est un test américain. L'évaluation requise pour un échange à Georgia Tech par exemple est 550 (test papier), 213 (test ordinateur) ou 79 (test informatique).

L'école organise le dernier samedi de janvier, des tests linguistiques pour les candidats au départ vers des destinations hispanophones, germanophones et italiennes.

## **TRANSFERT ENTRE ÉCOLES NATIONALES SUPÉRIEURES D'ARCHITECTURES**

Les transferts ne sont possibles qu'entre des écoles nationales supérieures d'architecture françaises. Ils se font normalement entre le premier cycle et le second cycle. Aucun transfert ne peut s'effectuer en cours de Licence, sauf cas de force majeure. En cours de Master, la demande de transfert de l'étudiant est soumise à l'accord des deux directeurs concernés.

En cas de changement d'école et afin de faciliter l'inscription et obtenir des équivalences, les demandes doivent être déposés avant la mi-juin.

Contact : Administration - 3<sup>e</sup> étage  
Service de la pédagogie et de la vie étudiante

## **URGENCES**

Centre anti-poison : 01 40 05 48 48  
Drogues Alcool Tabac info service : 113  
Institut Prévention Accident Domestique : 112  
Samu, urgences médicales : 15  
Police/Gendarmerie : 17  
Pompiers : 18  
SOS médecins : 08 20 33 24 24  
Secours médical depuis un téléphone portable : 112  
EDF dépannage : 08 10 33 30 69  
GDF dépannage : 08 10 60 20 20  
Service urgence des eaux : 08 10 00 07 77  
Écoute Étudiant : 08 10 50 58 01  
Allo service public : 39 39

U

## VALIDATION DES ACQUIS

Toute personne qui s'inscrit pour la première fois dans une école d'architecture peut demander une validation qui donne lieu à des équivalences (au vu des diplômes acquis et/ou de l'expérience professionnelle).

Les dossiers de demande d'équivalence devront être remis à l'administration entre le mois de février et le mois de mai. Les étudiants dont les études d'architecture ont été interrompues depuis plus de trois années peuvent solliciter de nouveau une validation d'acquis.

Contact : **Corine Péroumal-Laguerre** – Administration  
3<sup>e</sup> étage  
Service de la pédagogie et de la vie étudiante – Bureau 9  
Tél. : 01 44 65 23 78

## VOYAGES D'ÉTUDES

Dans le cadre de leurs cours, certains enseignants organisent des voyages d'études en France ou à l'étranger. Si vous êtes intéressés, renseignez-vous auprès d'eux dès le début de l'année afin connaître les dates et les conditions de séjour (l'école ne prend en charge qu'une partie des frais de déplacement et de séjour).

## VIDÉOTHÈQUE

### Les collections :

1 500 vidéocassettes et plus de 2 810 DVD  
4 revues : Cahiers du cinéma, Images documentaires, Positif, Télérama  
Le Fonds Pierre Mariétan « Environnement acoustique architectural » (87 CD audio)

### Accès aux collections

Le fonds vidéo est interrogeable sur [www.paris-lavillette.archi.fr](http://www.paris-lavillette.archi.fr) – rubrique Ressources documentaires.  
Ce catalogue informatisé permet d'identifier, de localiser les documents et de connaître leur disponibilité.  
Chaque lecteur peut consulté son compte à distance pour connaître la situation de prêt, faire des réservations sur les films documentaires et sur les revues, faire des suggestions d'achat.  
Le fonds vidéo est classé par grands thèmes sur des rayonnages disposés en salle.  
Le fonds d'archives sonores, répertorié sur un catalogue papier, est classé par ordre alphabétique des œuvres dans une étagère à part.

### Consultation et prêt

Pour la consultation sur place :  
5 écrans TV équipés de lecteurs VHS et DVD +  
1 ordinateur + 1 lecteur de CD audio.  
Modalités de prêt à domicile :  
DVD, vidéocassettes et revues : une semaine  
Archives sonores : prêt soumis à l'autorisation de Pierre Mariétan

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 11 h à 18h30 sauf le mercredi de 14h30 à 18h30  
Situation : 2<sup>e</sup> étage - escalier 1B  
Contact : **Catherine Bourguet**  
catherine.bourguet@paris-lavillette.archi.fr  
Tél.: 01 44 65 23 34

# W

## WIFI

L'école est équipée en wifi.

Pour y accéder, il faut :

- Un lien, disponible [www.paris-lavillette.archi.fr](http://www.paris-lavillette.archi.fr) rubrique Espace étudiant, puis Wifi, enregistrement et envoi de votre login et mot de passe.
- Cliquer sur OK dans la boîte de dialogue qui apparaît pour accepter le certificat.
- Entrer votre numéro d'étudiant
- Cliquer ensuite sur Envoyer
- Vérifier que votre adresse électronique est correcte

Le service informatique envoie alors un message comprenant login et mot de passe personnel et unique. Il suffit alors de se connecter au wifi de l'école et aux ressources internes (intranet, consultation des notes et du planning).

Cette procédure n'est pas nécessaire pour consulter le site de l'école qui est directement accessible en wifi. Pour se connecter au réseau wifi = ENSAPLV-WIFI sur [www.paris-lavillette.archi.fr](http://www.paris-lavillette.archi.fr), rubrique Actualités en pratique Wifi.



# GLOSSAIRE

**AERES**

Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

**ALS**

Allocation logement social

**APL**

Allocation personnalisée

**ATOS**

Administratifs techniciens et ouvriers de service

**CA**

Conseil d'administration

**CAPA**

Cité de l'architecture et du patrimoine

**CAUE**

Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement

**CEAM**

Carte européenne d'assurance maladie

**CEVE**

Conseil des études et de la vie étudiante

**CIDJ**

Centre d'information et de documentation jeunesse

**CIO**

Centre d'information et d'orientation

**CNESER**

Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche

**CNOUS**

Centre national des œuvres universitaire

**CROUS**

Centre régional des œuvres universitaires

**CSEA**

Conseil supérieur de l'enseignement de l'architecture

**DGP**

Direction générale du patrimoine

**DEA**

Diplôme d'État d'architecte

**DEEA**

Diplôme d'études en architecture

**DPEA**

Diplôme propre aux écoles d'architecture

**DSA**

Diplôme de spécialisation et d'approfondissement (en architecture)

**ECTS**

*European Credit Transfer System*

**ENBSA**

École nationale supérieure des Beaux-Arts

**EPA**

Établissement public à caractère administratif

**FAVE**

Fond d'aide à la vie étudiante

**FONGECIF**

Fonds de gestion des congés individuels de formation

**HMONP**

Habilitation à maîtrise d'œuvre en son nom propre

**HQE**

Haute qualité environnementale

**IFA**

Institut français d'architecture

**LMD**

Licence-master-doctorat

**LMDE**

La mutuelle des étudiants de France

**ONISEP**

Organisation d'information sur les enseignements et les professions

**OTU**

Organisation pour le tourisme universitaire

**PFE**

Projet de fin d'études

**PRES**

Pôle de recherche et d'enseignement supérieur

**SMEREP**

Société mutualiste des étudiants de la région parisienne

**TD**

Travaux dirigés

**TOEFL**

*Test of English as a Foreign Language.*

**TOEIC**

*Test Of English for International Communication*

**UEL**

Unité d'enseignement licence

**UEM**

Unité d'enseignement master

**UMR**

Unité mixte de recherche (CNRS)